

Conférence
des **présidents**
d'**université**

2018 



Rapport
d'**activité**
2018



Sommaire

p.7

Partie 1
**Organisation
& temps forts
de la CPU**

p.21

Partie 2
**Activité
des commissions
et comités de la CPU**

p.50

**Les membres de la CPU
et l'équipe permanente**

édito de la CPU

2018 a été notamment marquée par une attention particulière portée par les universités aux questions européennes. Ainsi, la Conférence a pris une part active à la rencontre de Paris au printemps 2018, vingt ans après celle de la Sorbonne qui a porté les prémices du processus de Bologne. Elle a marqué sa détermination à consolider le processus et a saisi l'opportunité de la présence de plusieurs représentants de ses homologues étrangères pour renforcer ses liens bilatéraux avec elles. La conférence a aussi dédié à l'Europe son colloque annuel réuni à l'Université de Bourgogne au printemps et en a dégagé 17 propositions qui constituent la trame d'une feuille de route largement partagée par l'ensemble des conférences européennes. La discussion a notamment portée sur le projet de construction d'«universités européennes», réseaux d'établissements déterminés à mener de concert des politiques communes de recherche, de formation et de mobilité. La CPU se félicite de l'attention portée à cette initiative à laquelle de nombreuses universités françaises ont dit vouloir s'associer et qui pourront compter sur un soutien renforcé de la France aux projets retenus. Il n'y aura pas d'avenir pour l'Europe si elle n'est pas aussi celle des universités, ni sans que ces dernières ne cultivent entre elles des partenariats forts au-delà des frontières nationales !

2018 a été aussi l'année de la première application de la plateforme Parcoursup issue de la loi Orientation et Réussite des Etudiants. Les universités se sont mobilisées pour permettre aux étudiants de s'orienter ou de se réorienter au mieux dans leurs projets et, au besoin, pour leur proposer un dispositif pédagogique d'accompagnement propre à favoriser leur réussite. L'exercice n'a pas été simple dans un délai particulièrement contraint où il s'agissait aussi de rassurer les élèves et leurs familles sur les modalités nouvelles de passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur.

Une concertation a aussi été engagée sur une réforme de fond de la licence avec, entre autres objectifs, le renforcement de sa dimension professionnelle et une réflexion sur le DUT en 180 ECTS et, parallèlement, le chantier important de la réorganisation des études médicales.



La CPU regrette en revanche que la loi portant liberté de choisir son avenir professionnel n'ait pas accordé à l'enseignement supérieur la part qui lui revient, méconnaissant la réalité de la place prépondérante qu'il occupe dans le développement de l'apprentissage. Principalement parce que l'apprentissage est un vecteur puissant d'ouverture sociale de l'enseignement supérieur et un levier de renforcement des partenariats avec les entreprises.

La discussion du projet de loi de finances pour 2019 a constitué un autre temps fort. La CPU s'est mobilisée pour que le budget 2019 soit à la hauteur des enjeux et des ambitions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les résultats n'ont pas été au niveau des attentes. La CPU a dû se mobiliser pour que les recettes issues de la contribution vie étudiante et de campus soient bien affectées aux objectifs pour lesquels elle a été créée. Elle a continué à plaider pour que les universités obtiennent le droit de recourir à l'emprunt pour rénover leur patrimoine immobilier et en améliorer les performances énergétiques.

La CPU a pris aussi une part active à la préparation du projet de loi d'habilitation et à celle de l'ordonnance autorisant à titre expérimental les universités à déroger aux dispositions du code de l'éducation pour tester des modes d'organisation correspondant mieux aux projets d'intégration dont ils sont porteurs dans le cadre notamment des IDEX ou des ISITE en cours de consolidation. L'expérimentation ouvre également la possibilité aux établissements de simplifier l'organisation des ComUE de façon à l'adapter à la réalité des compétences qui leur sont effectivement transférées. La possibilité est enfin offerte d'inscrire la coordination territoriale dans un schéma contractuel. Les différentes options ainsi ouvertes expriment la reconnaissance de la diversité des territoires et de leurs projets. Elles constituent aussi une étape dans la reconnaissance de l'autonomie des universités.

La référence à l'autonomie, dix ans après la loi LRU, est importante. La CPU y consacrera son colloque annuel en 2019. Mais ceci est une autre histoire encore à écrire.

*Gilles Roussel
Khaled Bouabdallah*

La CPU représente 126 membres dont les 74 universités françaises



1 623 500
étudiants

à l'Université dont
230 000 étudiants
internationaux

en 2018
plus de 30 000
nouveaux étudiants
à l'université

92 000
enseignants
dont 57 000
enseignants-
chercheurs

La première force de
recherche en France,
avec plus de
3000 laboratoires
de recherche.

60 300
personnes

assurant des fonctions
administratives,
techniques ou
d'encadrement au sein
des établissements
publics d'ESR

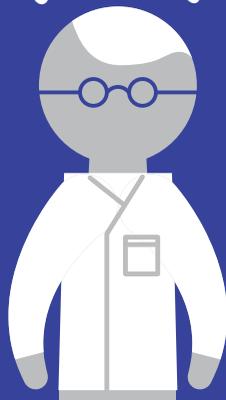


Un tiers du bâtiment
public avec **18 millions**
de mètres carrés de
parc immobilier



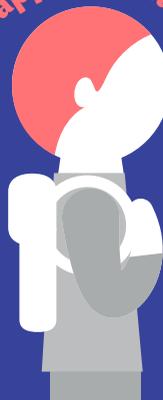
74 000

doctorants



300 000

étudiants sous contrat
d'apprentissage



40%
d'étudiants
boursiers à
l'université



360 000
stagiaires
en formation
continue



Carte des villes universitaires





Salle de conférence - Maison des universités - Paris



Organisation & temps forts de la CPU

1

Qui sommes-nous ?

Créée en 1971 et organisée en association reconnue d'utilité publique depuis 2008, la Conférence des présidents d'université (CPU)

rassemble les dirigeants des 74 universités françaises, dont 6 universités ultra-marines et 3 universités de technologie, 2 écoles centrales, 4 instituts nationaux des Sciences appliquées, 3 instituts nationaux polytechniques, 4 écoles normales supérieures, 16 grands établissements, 5 écoles françaises à l'étranger et 18 communautés d'universités et d'établissements.

Organisée en collégialité, la CPU entend porter la voix et les valeurs humanistes et citoyennes de l'Université dans le débat public. Elle propose des éléments de transformation du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et réagit à ses évolutions. Pour ses missions, elle est en relation permanente avec les pouvoirs publics français et européens, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, les partenaires économiques, sociaux, culturels et politiques des universités. Envers la société et le grand public, la CPU s'attache à mieux faire connaître les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur qu'elle regroupe, leur fonctionnement, leurs débouchés, les recherches qui y sont conduites dans tous les champs de la connaissance et les innovations qui s'ensuivent. Elle est au cœur des débats sociétaux.

La CPU est installée à la Maison des universités, boulevard Saint-Michel, à Paris. Elle partage ce lieu avec l'Agence de Mutualisation des Universités et des établissements (AMUE) et de nombreux réseaux universitaires, avec lesquels elle travaille de manière suivie.

La CPU est financée par les cotisations de ses membres, des subventionnements publics, et des contributions de ses partenaires privés dont les principaux sont la Caisse des Dépôts, la Banque populaire, la MAIF, la Mgen et la Casden

La CPU est dirigée par un Bureau collégial

La CPU est présidée par un Bureau élu pour deux ans et composé d'un.e président.e et de deux vice-président.e.s, tou.te.s président.e.s d'université ou responsables d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche en exercice. Le Bureau assure un rôle de pilotage, d'animation et d'orientation de la Conférence. Il est l'interlocuteur direct des partenaires de la CPU.

Gilles Roussel · président de la CPU



Khaled Bouahdallah · vice-président



Fabienne Blaise · vice-présidente



La CPU compte ainsi 126 membres et représente la plus grande part des forces françaises d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Le 15 décembre 2016, Gilles Roussel, président de l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée, a été élu président de la CPU en séance plénière, avec deux vice-présidents, Fabienne Blaise, alors présidente de l'Université de Lille-Sciences Humaines et Sociales, et Khaled Bouabdallah, président de l'Université de Lyon. Nommée rectrice de l'académie de Grenoble, Fabienne Blaise a quitté sa fonction de vice-présidente en avril 2018. Pendant les deux années de son mandat, le Bureau a animé la CPU « avec la volonté de faire de cette dernière le porte-parole de la diversité des établissements qui la composent auprès des instances de décisions politiques et économiques, et un outil d'information, de formation et de soutien dans l'action de ces établissements. » Un nouveau Bureau a été élu le 20 décembre 2018. Gilles Roussel, Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'Université de Haute-Alsace et Olivier Laboux, président de l'Université de Nantes, conduiront la CPU jusqu'en décembre 2020.

Une organisation autour de 8 commissions et 4 comités

Le travail collectif des présidentes et présidents au sein de la CPU est organisé en huit commissions thématiques : « Formation et insertion professionnelle », « Recherche et innovation », « Moyens et personnels », « Vie étudiante et vie de campus », « Relations internationales et européennes », « Questions de santé », « Questions juridiques », « Regroupements et politiques de sites » ; et quatre comités, « Europe », « Transition écologique », « Numérique » et « Communication et attractivité des universités ». Chacun est dirigé par une présidente ou un président d'université élu(e), aidé(e) dans sa tâche par un ou une chargé(e) de mission. Les commissions ou comités se réunissent une fois par mois. Le Bureau, les présidents ou présidentes de commission plus sept membres de la CPU élu(e)s par l'assemblée plénière, constituent le conseil d'administration de la CPU (CP2U) qui se réunit chaque semaine.

La CPU s'est dotée d'une instance permanente qui la représente à Bruxelles et qui interagit avec les organismes de recherche au sein du Club des Organismes de Recherche Associés (CLORA).

Pour préparer les prises de position politiques de la CPU, l'équipe permanente s'appuie sur l'expertise d'un large ensemble de réseaux universitaires et associations professionnelles.

Une année phare pour les relations avec les parlementaires

Les relations avec le Parlement - Assemblée nationale et Sénat - sont un des leviers de ce rapprochement. En 2018, Kevin Neuville a assuré la fonction de conseiller pour les relations avec le Parlement.

Cette année 2018 fut principalement marquée par une participation systématique aux travaux législatifs et réflexions du Parlement sur les sujets ayant un lien direct ou indirect avec le milieu de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ainsi, la CPU est largement intervenue en amont du processus législatif sur de nombreux textes majeurs pour notre communauté tels que la loi orientation et réussite des étudiants, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la loi de finances 2019 ou la loi pour un État au service d'une société de confiance, mais aussi sur d'autres lois d'envergure telles que celles relatives à la protection des données personnelles, celle sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ou encore celle pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

Le développement de nouvelles formes d'interactions avec les pouvoirs publics plus transversales ou prospectives est aussi tout à fait notable. La CPU a initié cette année l'organisation de « petits déjeuners-débats », dans ses locaux, au cours desquels plusieurs parlementaires ont débattu avec son Conseil d'administration.

Autre fait marquant de 2018 fut la participation, pour la première fois dans l'histoire de la CPU, du président de l'Assemblée nationale, à l'Université d'été.

Forte de cette évolution et attachée au renforcement des liens avec les pouvoirs publics, la CPU entend, pour l'année à venir, affirmer sa légitimité dans la participation aux travaux et réflexions des décideurs et développera ses liens auprès des institutions et organisations intégrées dans le débat public.

L'activité de la CPU est rythmée par de grands rendez-vous annuels: colloque annuel, colloques thématiques, université d'été, séminaires de formation destinés aux présidents, directeurs et à leurs équipes, débats sur les grandes orientations qui intéressent la société ou propres aux universités, publications à destination du monde universitaire ou du grand public, organisation, avec le CNRS, du concours international « Ma thèse en 180 secondes » et du forum des « Nouvelles initiatives en médiation scientifique » (NIMS).



Les membres de la CPU lors de l'Université d'été de la Conférence, le 30 août 2018



Les temps forts

Les 15 & 16 mars

Le colloque annuel : « L'Europe des universités »

L'année 2018 a été une année importante pour l'espace européen de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La CPU a organisé, les 15 et 16 mars à l'Université de Bourgogne, son colloque annuel « L'Europe des universités » : une opportunité unique pour permettre aux acteurs de réfléchir ensemble à l'Europe dont les établissements ont besoin et qu'ils appellent de leurs vœux, tant sur le plan de l'excellence des formations et des recherches que sur celui de l'innovation.

L'année 2018 a aussi été une année importante pour les universitaires européens : d'une part, ont été célébrés, à Paris, les vingt ans de la Conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieur, dite Conférence du processus de Bologne, et d'autre part, en juin, ont été publiées par la Commission européenne les orientations du futur programme.

Le colloque annuel de la CPU s'est attaché à réfléchir aux formes que prendront les « universités européennes » et les réseaux d'universités, voulus par le Président de la République, lors de son discours de la Sorbonne, en septembre 2017. Il a également accordé une place importante aux enjeux de la participation des universités aux programmes européens, à la redéfinition des politiques de site, ou encore aux interactions avec les acteurs régionaux et nationaux, les organismes de recherche, et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Piloté par Carle Bonafous-Murat, président de l'Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle et président du comité Europe de la CPU, le colloque, structuré en ateliers thématiques et en tables rondes, a permis aux acteurs universitaires, aux élus locaux, à des entreprises, des associations et des organisations internationales, de confronter leur point de vue, leurs visions et leurs ambitions européennes.

A l'issue du colloque, 17 propositions ont été arrêtées : en fixant des objectifs clairs, elles entendent interpeller le gouvernement français et les instances européennes sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ces résultats.



« L'espace européen de l'enseignement supérieur est une réalité depuis plusieurs années, mais il a besoin d'être consolidé et renouvelé. Les étudiants doivent y prendre toute leur part. »

Carle Bonafous-Murat



Le colloque annuel 2018 de la CPU s'est déroulé à l'Université de Bourgogne, sur le campus de Dijon.



13 juin et tout au long de l'année



« Ma thèse en 180 secondes et la culture scientifique à l'université »

Gilles Roussel, Sophia Aram, marraine de l'édition 2018, Camille Vautier, 3^{ème} lauréate, Colin Gatouillat, 2^{ème} lauréat et Antoine Petit, autour de Philippe Le Bouteiller, vainqueur de l'édition 2018 du concours Ma Thèse en 180 secondes.

Depuis 2014, la CPU et le CNRS organisent ensemble le concours « Ma thèse en 180 secondes » (MT180) en France. Ce concours permet aux jeunes chercheurs inscrits en doctorat de présenter leur sujet de recherche, en français et en termes simples, à un auditoire profane et diversifié. Chaque candidat doit faire en trois minutes un exposé clair, concis et convaincant de son projet de recherche. L'objectif : valoriser la recherche en France et le dynamisme des jeunes chercheurs.

Après 5 années d'existence en France, le concours remporte un très vif succès auprès du grand public et des médias et attire des milliers de personnes.

Moment phare de la communication scientifique, la finale nationale de MT180 marque la fin du concours en France et le début de la phase internationale. En 2018, la finale s'est déroulée le 13 juin au Théâtre de la Cité de Toulouse, et a fait salle comble.

Nouveauté en 2018 : la demi-finale du concours MT180 deux mois avant la finale nationale, avec un nombre de candidats doublés (prix du jury et prix du public), les « 60 secondes de plus » des candidats finalistes leur permettant de parler de leur recherche, les « cartes blanches » sur les réseaux sociaux des doctorants leur donnant accès pendant une journée au compte MT180 afin qu'ils mettent en avant leur quotidien de jeune chercheur.

Le succès est également au rendez-vous de la finale internationale qui chaque année clôt le concours. En 2018, 18 pays étaient en lice, alors qu'ils n'étaient que 4 en 2014. Cette année encore, la France s'est illustrée lors de cette finale internationale, à l'Université de Lausanne en Suisse le 27 septembre 2018, grâce à Philippe Le Bouteiller, doctorant au sein de la Communauté Université Grenoble Alpes qui a remporté le prix du public et le second prix du jury !



A l'occasion de son colloque 2018 « L'Europe des universités », la CPU appelait au « développement d'une stratégie d'influence de l'enseignement supérieur et de la recherche européens vers les universités d'autres régions du monde, notamment à travers l'implication des universités ultramarines dans des coopérations avec les pays limitrophes ».

Les 5 & 6 juillet

« Outre-mer, terres d'union » : créer un réseau des universités ultramarines

Au mois de juillet, une réunion spécifique dédiée aux universités ultramarines était organisée à l'Université de la Réunion, en même temps que le conseil d'administration de la CPU : un moment important de l'année 2018.

La singularité des universités ultramarines est connue : éloignement par rapport aux centres décisionnels, territoires jeunes et en croissance démographique avec des besoins d'accompagnement vers l'enseignement supérieur adaptés...

Parce que ces universités détiennent des atouts et des problématiques propres, le séminaire a posé les bases d'une feuille de route pour mettre en œuvre leur stratégie dans leurs écosystèmes régionaux.

Créer un réseau des universités ultramarines

Le séminaire s'est employé à fédérer et impliquer l'ensemble des parties prenantes : acteurs territoriaux politiques, acteurs socio-économiques, organismes de recherche, et partenaires internationaux. L'objectif était de créer, au sein de la CPU, un réseau des universités ultramarines afin d'établir ensemble un modèle spécifique de co-développement dans leur zone d'influence et un espace de rayonnement partagé entre les différents partenaires. Il s'agissait d'une opportunité donnée aux universités ultramarines, membres de la CPU, d'affirmer leur rôle spécifique dans le système français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A l'issue du séminaire, une déclaration commune a été signée pour poser les bases d'un réseau des établissements ultramarins au sein de la CPU afin de diffuser le modèle français et européen de l'enseignement supérieur dans leurs zones d'influence.



Le Conseil d'administration de la CPU et les présidents des universités ultramarines réunies à l'Université de La Réunion.

6 Universités ou centres universitaires ultramarins

Centre Universitaire de Mayotte



Université de la Polynésie Française



Université de la Réunion



Université des Antilles



Université de Guyane



Université de la Nouvelle Calédonie



Développement de partenariats internationaux dans leurs zones géographiques respectives :

L'aire caraïbe

pour

l'Université des Antilles

L'aire pacifique

pour

l'Université de la Polynésie française + l'Université de la Nouvelle Calédonie

La zone de l'océan indien

pour

l'université de la Réunion + le Centre universitaire de Mayotte

l'Amérique du sud

pour

l'Université de Guyane

juillet 2018

Création du réseau des universités et établissements supérieurs de l'océan indien

35 000 étudiants



Une population jeune et une croissance démographique **dynamique** qui nécessitent un ancrage territorial fort et une insertion au service du développement socio-économique local

Les 29 et 30 août



L'Université d'été de la CPU en 2018: les enjeux des grandes avancées scientifiques et technologiques

Pour l'édition 2018 de son Université d'été, la CPU a mis en avant les enjeux des grandes avancées scientifiques et technologiques, créatrices de progrès pour les politiques et pratiques d'enseignement et de recherche. Parmi ces enjeux figure celui d'une plus grande interdisciplinarité qui impacte les politiques de recherche, l'offre de formation et les modes d'organisation des universités.

Destinée aux présidents d'université, l'Université d'été de la CPU a été cette année une occasion d'ouverture et de prise de distance par rapport à de grandes questions impactant l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Organisé en sessions, l'évènement a abordé cinq thématiques: les impacts de l'intelligence artificielle, les évolutions de la biologie, la logique quantique et ses conséquences, les neurosciences et sciences de l'apprentissage et la transversalité en sciences sociales.

L'évènement a fait la part belle au débat avec des scientifiques ⁽¹⁾: chaque session a offert en effet la parole à un scientifique de renom dans le champ disciplinaire concerné. La discussion a porté tant sur la nature des inventions réalisées et les innovations qu'elles ouvrent, que sur les modes de pilotage et d'organisation qui les ont permises et en facilitent la diffusion, leur interaction avec les différents domaines, ainsi que leur impact sur la formation, la recherche et la société.

1 / Jamal Atif, professeur à l'Université Dauphine, chargé de mission à l'INS2I CNRS; Catherine Jessus, directrice de l'Institut de sciences biologique du CNRS; Pascale Cossart, professeur à l'Institut Pasteur, membre de l'Académie des sciences; Philippe Grangier, directeur de recherche, laboratoire Charles Fabry de l'Institut d'Optique / CNRS; Stanislas Dehaene, professeur au Collège de France, laboratoire de neuroimagerie cognitive, CEA DRF / Joliot, INSERM, Université Paris Sud; Patrick Boucheron, professeur au Collège de France



Le Premier ministre Edouard Philippe est venu rencontrer la Conférence lors de son université d'été, le 29 août 2018.



La CPU organisait à l'Université de Lyon un colloque sur les Fake News avec un public nombreux composé de jeunes lycéens, le 16 octobre 2018.

Le 15 février,

le 16 octobre, et tout au long de l'année

Désordres de l'information : la CPU s'empare de la thématique

Alors que les désordres de l'information ne cessent de prendre de l'ampleur et de se complexifier, ces derniers confrontent l'enseignement supérieur et la recherche à ce défi majeur. La CPU s'est emparée de la thématique en 2018 en organisant deux colloques, animés par son partenaire «The conversation France».

Le premier, intitulé «L'Université comme rempart aux fake news», s'est tenu le 15 février à l'Université Sorbonne-Nouvelle et a donné la parole à des enseignants-chercheurs issus des disciplines des sciences de l'information et de la communication, de la science politique, de la philosophie et de la biologie.

Le second, «Face aux désordres de l'information, comment apprendre à apprendre, du lycée à l'Université?», a aussi privilégié l'interdisciplinarité. Il a eu lieu le 16 octobre 2018 à l'Université de Lyon, et a fait dialoguer enseignants du secondaire, enseignants-chercheurs, formateurs en Espé, proviseurs, recteurs et acteurs de la diffusion scientifique et de l'éducation aux médias.

Un sujet économique, social et géopolitique pour la communauté universitaire

Si cette évolution offre de nouveaux objets et terrains d'étude aux chercheurs, il n'en reste pas moins que la science est dénigrée, menacée ou bien détournée et instrumentalisée par les propagateurs de fausses informations qui visent à décrédibiliser la recherche et donc à mettre en cause l'intégrité de la science et des chercheurs. Une partie de la population, notamment chez les jeunes, est particulièrement vulnérable. Repris dans les discours populistes, ces propos anti ou pseudo-scientifiques creusent les inégalités.

Les désordres de l'information constituent donc un sujet économique, social et géopolitique majeur pour la communauté universitaire.



Vers la création d'un institut dédié en 2019

Pour aller plus loin, la CPU a le projet de créer un "Institut de recherche sur les désordres de l'information". Son objectif est de structurer un réseau de recherche et de formation initiale et continue, avec une gouvernance élargie, autour de projets interdisciplinaires ancrés en sciences humaines et sociales, et de diffuser de la connaissance sur ces sujets, à la société dans son ensemble.





Université Paris Nanterre

Tout au long de l'année

Patrimoine universitaire : vers un modèle économique soutenable

Avec 18 millions de mètres carrés et un fort potentiel de valorisation, l'Université est un acteur clef pour conduire les transitions écologiques, économiques et sociales du pays. Le comité de la transition écologique et énergétique est en charge du dossier (voir p.44)

Dans un contexte d'inquiétude des citoyens à l'égard des contraintes induites par la transition écologique, les établissements de l'ESR sont à même de jouer un rôle moteur dans le cadre des engagements climat pris par la France et montrer la voie, en particulier pour satisfaire les obligations réglementaires votées en 2018.

Outre les engagements et responsabilités sociales et environnementales qu'elle porte, la CPU s'emploie à faire reconnaître les établissements de l'ESR comme opérateurs urbains, implantés sur l'ensemble des territoires.

Depuis plus d'un an et à partir des orientations initiées au sein du comité TEE, un groupe élargi, animé par la CPU et dix établissements pilotes ⁽¹⁾, travaille à élaborer un modèle économique soutenable pour un plan de rénovation d'envergure nationale : le Plan d'efficacité énergétique des campus français à horizon 2030 (PEEC 2030).

Ce plan entend mettre en œuvre une trajectoire ambitieuse et volontaire de réduction des consommations d'énergie et des émissions carbone (réduction des consommations, rénovation du parc existant, investissement dans la production énergétique, amélioration de la gestion technique). Il prend en compte la réhabilitation et la densification des sites, la mise en place de campus innovants, la montée en compétence sur les métiers de la transition, la valorisation de l'actif immobilier.

En 2018, le groupe de travail a finalisé les projets de rénovation de chacun des établissements pilotes. Ce plan représente près de 600 000 m² à rénover dans les trois ans à venir, une réduction de 60 % de la facture énergétique et de 70 % d'émissions carbone dès 2030. Un cadre méthodologique et un ensemble d'outils et de fiches retours d'expériences ont été élaborés afin que chaque établissement

puisse s'engager dans ce programme PEEC 2030.

Pour que chaque établissement puisse vérifier la soutenabilité économique de ses investissements, la CPU a développé un outil de prospective financière, qui sera disponible auprès des membres de la Conférence en 2019. Elle négocie par ailleurs auprès des pouvoirs publics l'inscription d'un accompagnement des établissements de ce plan via la loi de finances 2019.

Avec le soutien de nombreux parlementaires et des collectivités, la CPU multiplie les initiatives pour qu'une politique publique au bénéfice des campus et du patrimoine universitaire soit mise en place. C'est un enjeu majeur pour 2019.

¹ / Aix Marseille Université, Université d'Angers, Université Clermont Auvergne, Université de Haute-Alsace, Université de Lorraine, Université de Lyon, Université de Nantes, Université Paris Nanterre, Université de Rennes 1, et Communauté Université Grenoble Alpes.

Des liens partenariaux forts, clé de voute de l'activité de la CPU

Soutiens de longue date, les partenaires socio-économiques de la CPU ont participé au succès de ces temps forts ainsi qu'à la conduite de nombreuses actions tout au long de l'année.

Les partenaires tels la Banque Populaire Caisse d'Épargne (dont la CASDEN), la Caisse des Dépôts, la MGEN et la MAIF, ont permis à la CPU de financer son programme d'actions visant au rayonnement des universités françaises, notamment à travers des moments forts comme le colloque annuel, le concours «Ma thèse en 180 secondes», l'Université d'été et la soirée annuelle organisée fin décembre.

Leur concours permet à la CPU de fournir à la communauté des outils, guides et méthodes contribuant à la structuration en réseau des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, au partage d'expériences, à la montée en compétences et en autonomie des établissements.

Au-delà de la contribution au financement de ces actions, ces partenaires apportent à la CPU un regard complémentaire sur les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche, tels les questions de la formation tout au long de la vie, de l'entrepreneuriat et de l'engagement étudiant, de la valorisation et de la vie de campus, du développement durable et de la responsabilité sociétale. La CPU sait gré à chacun d'eux pour leur soutien et leur confiance qui s'inscrivent dans la durée.

Un dialogue suivi avec les collectivités territoriales

Le renouvellement des conventions de partenariat avec Régions de France fin 2017 et avec l'ensemble des associations des élus de collectivités locales en février 2018 (France Urbaine, l'Assemblée des Communautés de France, l'Association des villes universitaires de France, Villes de France et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme), témoigne d'un ancrage territorial toujours plus affirmé des établissements.

Les travaux communs ont porté plus précisément sur la stratégie territoriale européenne, les impacts des réformes de l'apprentissage, la formation en santé et la formation professionnelle, la gouvernance territoriale de la vie de campus, les politiques territoriales en matière de logement étudiant et la reconnaissance du rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le programme national «cœur de ville».



Université de La Réunion

**Activité
des commissions
et comités
de la CPU**

2

La commission de la formation et de l'insertion professionnelle

La commission est présidée par François Germinet, président de l'Université de Cergy-Pontoise, aux côtés de quatre vice-président(e)s, Christine Gangloff-Ziegler, présidente de l'Université de Haute-Alsace, Olivier Faron, administrateur général du CNAM, Matthieu Gallou, président de l'Université de Bretagne Occidentale et de Denis Varaschin, président de l'Université de Savoie Mont-Blanc. Virginie Sément, Déborah Lévy et Marie-Cécile Naves en assurent le fonctionnement.



En 2018, la commission s'est investie dans les grandes réformes du système d'enseignement supérieur.

Les refontes de l'accès au premier cycle, du baccalauréat, de l'apprentissage et de la formation professionnelle, de la professionnalisation de la licence, de la formation des enseignants, des études de santé ont engendré des mutations profondes nécessitant une implication et un accompagnement des universités.

Un engagement résolu pour l'orientation et la réussite étudiante

La réforme de l'accès au premier cycle et la nouvelle loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE)

Aux côtés d'autres acteurs de la communauté universitaire, la commission a été impliquée dans la concertation sur la réforme de l'accès au premier cycle avec le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

À propos de la loi ORE qui consolide les liens entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, la CPU a salué le renforcement de l'image des universités davantage inscrites dans un processus d'orientation positive. La CPU reste toutefois vigilante sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre globale de cette réforme pour accueillir des étudiants toujours plus nombreux et sur la mise en place des parcours personnalisés qu'elle nécessite.

L'arrêté Licence, pris en application de la loi ORE, traduit cette concertation avec la mise en place de dispositifs tels que les contrats de réussite pédagogique, l'organisation de parcours adaptés, les blocs de compétences.

La mise en place de Parcoursup

La commission a été attentive à la mise en place de Parcoursup, nouvelle plateforme d'orientation des bacheliers dans l'enseignement supérieur. Cette nouvelle procédure a nécessité un travail d'envergure pour les établissements. La définition d'attendus, l'élaboration de parcours personnalisés, l'instauration de commissions d'examen des vœux ont illustré la capacité d'adaptation et de réactivité des universités. Pour les accompagner, la commission a organisé deux séminaires avec le réseau des vice-présidents Formation et la Courroie, réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants dans les universités.

Universitarisation des formations : design, travail social

La volonté politique de rapprocher les formations hors ESR du système européen LMD a conduit, cette année, à engager le chantier de l'universitarisation des formations dans le champ du design et du travail social. Pour ce dernier, la CPU co-pilote la mise en œuvre des décrets et arrêtés du 22 août 2018 attribuant le grade Licence à 5 diplômes de ces domaines.

La réforme du baccalauréat

Fruit d'une réflexion commune entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, la réforme du baccalauréat s'est imposée comme un complément logique à celle de l'accès à l'enseignement supérieur. Etroitement associée à la concertation, la CPU a émis plusieurs propositions qui ont été reprises dans le rapport final : la cohérence entre le parcours de formation et le projet d'études, le renforcement de la lisibilité des connaissances et des compétences acquises par l'élève, la révision des programmes du lycée et l'adaptation de la formation des enseignants.

L'entrée en Master

L'application de la réforme de l'entrée en Master, instaurée par la loi de décembre 2016, a nécessité plusieurs axes d'amélioration en 2018. Outre le comité de pilotage national du portail Master, la CPU a ainsi été partie prenante de la réflexion visant à optimiser le droit à la poursuite d'études pour la rentrée 2018.

La concertation sur la professionnalisation

Débutée en octobre 2018, la concertation sur la professionnalisation du post-bac a mis en exergue les interrogations actuelles sur la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, sur la situation des décrocheurs, et sur les taux d'insertion professionnelle des filières académiques, technologiques ou professionnelles. Tout en maintenant une exigence académique élevée, le premier cycle de l'enseignement supérieur est ainsi confronté à un impératif de professionnalisation.

La CPU, force de proposition sur les journées de l'innovation pédagogiques de l'enseignement supérieur (JIPES)

Comme chaque année, les JIPES mobilisent les établissements et leurs acteurs afin qu'ils présentent leurs expérimentations. Force de propositions, la CPU a insisté, lors de ces journées, sur les impératifs de mise en œuvre de priorités, notamment la question de l'orientation active, du contrat de réussite pédagogique, et de l'approche compétences dans les formations.

Un suivi actif de l'insertion professionnelle

La loi ORE prévoit la création d'un observatoire national de l'insertion professionnelle ainsi que des observatoires déclinés dans chaque université. La CPU en accompagnera la mise en œuvre. La commission a été associée aux enquêtes nationales relatives à l'insertion professionnelle des diplômés de DUT, LP et Master d'une part, et de Doctorat d'autre part. Les taux d'insertion 2018 demeurent très bons et stables avec 91% en Master à 30 mois. Enfin, la CPU a apporté son soutien à l'organisation de la 4ème conférence nationale des stages étudiants dédiée aux stages en mobilité internationale, en lien avec la conférence de Bologne.

La formation tout au long de la vie

La CPU et la DGESIP travaillent de concert sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

En 2018, les fiches RNCP ont été revisitées afin d'harmoniser les référentiels compétences au niveau des mentions nationales de licences générales, licences professionnelles et masters. Désormais, le répertoire propose une offre de formation plus lisible. Le doctorat a été pris en compte par le RNCP sous la forme de 22 fiches correspondant aux grands secteurs. Cela permettra la reconnaissance de ce diplôme par les conventions collectives, conformément au souhait des universités. Poursuivant cette logique d'harmonisation et de lisibilité à destination des usagers, la déclinaison des diplômes en blocs de compétences est en cours.

La loi Choisir son avenir professionnel : vers une offre de formation continue claire

Cette loi concerne l'ESR tant en formation initiale qu'en formation continue. Dans ce domaine, l'ESR est confronté à des questions très techniques: le coût contrat des formations en apprentissage et le poids des branches professionnelles, le positionnement des centres de formation d'apprentis, les décisions politiques des nouveaux opérateurs de compétences (OPCO) dans la légitimation des opérateurs de formation, la recomposition du paysage de la gouvernance, etc.

A ce jour, il est urgent de positionner l'offre de formation des universités dans le spectre du compte personnel de formation (CPF) monétisé.

La formation des enseignants du premier et du second degré

La CPU a participé au groupe de travail sur la réforme de la formation des enseignants en Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), aux côtés des trois directions des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et du réseau des Espé. Ce groupe de travail a pour but de nourrir la réflexion en amont du projet de loi pour une École de la confiance et, plus globalement, de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement dans le premier et le second degré, tout en rendant la formation initiale et continue davantage adaptée aux besoins des futurs enseignants.

Le 4 avril 2018, les ministres du Travail, de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se sont vu remettre le rapport «Un plan pour co-construire une société apprenante» par François Taddei, dont Marie-Cécile Naves a été co-rapporteuse au titre de la CPU.

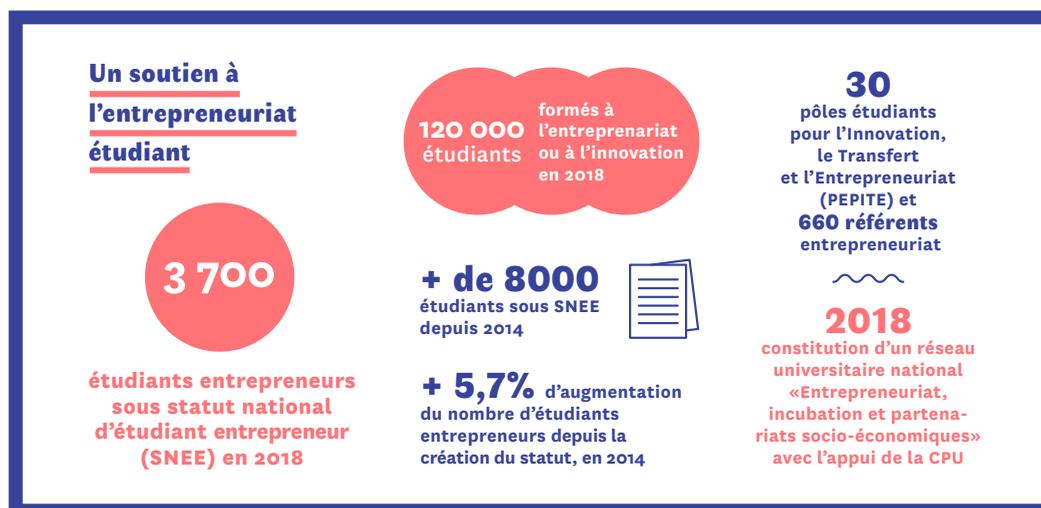


L'activité de la commission s'annonce riche pour le futur proche. En effet, la loi ORE et la loi Choisir son avenir professionnel vont profondément impacter le fonctionnement de l'ESR ces prochaines années.

De plus, l'augmentation des effectifs étudiants, la question de la réussite pour tous et la question de l'adaptabilité à l'emploi engendrent des transformations profondes et des changements de paradigmes. La commission sera fortement mobilisée sur ces défis.

Vers une refonte de la formation continue universitaire (FCU)

Partenaire privilégié de la CPU, la Caisse des Dépôts a été particulièrement proactive cette année eu égard à ses nouveaux champs d'attribution en matière de CPF formation notamment. La CPU a travaillé à la refonte de la formation continue universitaire en France. Une étude commanditée par la CDC a permis d'établir une vision clarifiée de l'état de la FCU et des pistes de développement.



La commission des moyens et des personnels

La commission des moyens et des personnels est présidée par Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris Nanterre, aux côtés de quatre vice-présidents : David Alis, président de l'Université Rennes 1, Pascal Reghem, président de l'Université du Havre Normandie, Sylvie Retailleau, présidente de l'Université Paris-Sud et Olivier Simonin, président de l'Institut national polytechnique de Toulouse. Sibylle Rochas en assure le fonctionnement avec l'appui de Michel Dellacasagrande pour les aspects financiers, Bernard Dizambourg et Yves Lichtenberger pour la formation des présidents et des personnels d'encadrement.



Université Sorbonne
Nouvelle Paris 3

La commission a pour mission d'étudier toutes les questions relatives aux moyens financiers et humains des établissements membres de la Conférence. Elle débat des questions de pilotage, d'évaluation, de dialogue contractuel, d'aménagement du territoire et de patrimoine immobilier universitaire. La commission construit un programme annuel de formation pour les président-e-s d'université. Elle co-construit le programme de formation des DGS et des directeurs-trices des services centraux (DRH, DAF, DAJ, patrimoine, achats, etc.) ainsi que cette année avec l'ESENER et l'Amue celui des nouveaux directeurs de composantes.

En 2018, la commission a été particulièrement attentive au financement accordé aux universités par le Ministère ainsi qu'à la préparation du budget 2019 qui, bien qu'en légère augmentation en valeur absolue, mais en diminution en dotation par étudiant, s'avère, dans ses premières annonces, insuffisant aux besoins des établissements. Elle s'est inquiétée des impacts financiers de la loi sur l'avenir professionnel et des conséquences en ressources humaines et sur le pilotage de la prochaine ordonnance sur les regroupements. La commission a élaboré des propositions sur la reconnaissance de l'investissement pédagogique et sur le suivi de carrière pour faciliter sa nécessaire généralisation, puisque à partir de 2018 tous les établissements auront chaque année quelques sections concernées.

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la loi orientation et réussite des étudiants (Loi ORE)

Dès l'entrée en vigueur de la loi orientation et réussite des étudiants, la commission a estimé les montants financiers nécessaires à sa mise en place et demandé une attribution transparente des différentes enveloppes accordées successivement selon des critères qui soient définis par un cadrage national. Elle s'est interrogée sur la pertinence d'un dialogue conduit non à l'échelle du Ministère mais à celle des recteurs, entraînant des procédures d'attribution différentes d'une académie à une autre.

La défense d'un budget qui couvre complètement l'actualisation de la masse salariale selon le principe du décideur/payeur

La commission s'est employée activement à ce que le Ministère compense en totalité la hausse de la CSG et le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) sur 2018 et sur 2019. Concernant le glissement vieillesse technicité (GVT), la CPU a réagi vivement à l'annonce du Ministère de vouloir l'enlever de la dotation 2019. Elle a finalement obtenu son maintien. Néanmoins le problème reste entier. Aussi, la CPU demande-t-elle un engagement du gouvernement pour couvrir chaque année le GVT, de façon pérenne et totale, en l'inscrivant dans la loi de finances.

Le renforcement d'un dialogue stratégique et de gestion lié à la contractualisation

La commission a pris position pour une généralisation d'un dialogue stratégique et de gestion articulé avec le contrat, qui soit pluriannuel (au début, à mi-parcours puis en fin de contrat), qui soit mené directement par le Ministère et non par le recteur, et au niveau de l'établissement de préférence et non du site, sans remise en jeu des moyens récurrents. Elle défend la nécessité de redonner un poids plus fort au contrat et d'une allocation des moyens au niveau de chaque établissement. En outre, la commission a travaillé avec le HCERES sur l'auto-évaluation au sein d'un groupe de travail et en co-organisant deux séminaires, l'un en mars, l'autre en octobre 2018.

Des propositions pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des enseignants-chercheurs

Suite à une première concertation sociale lancée par le Ministère en mars 2018 sur la reconnaissance de l'implication pédagogique des enseignants-chercheurs, la commission a élaboré des propositions: la création d'une prime de reconnaissance pédagogique dont les modalités d'attribution pourraient se rapprocher de la prime d'encadrement doctoral et de recherche; la création d'un congé pour innovation ou ressourcement pédagogique; la création d'un e-portfolio individuel où chaque enseignant-chercheur garderait traces et preuves de son investissement en pédagogie qui viendraient objectiver ses demandes de promotion, de prime ou de congé pédagogique; le renforcement du prix PEPS (Passion enseignement et pédagogie dans le supérieur); la déconcentration de la gestion des PRAG-PRCE; et la modification du calcul du temps de service devenu inadapté. La concertation sociale se poursuit jusqu'au premier trimestre 2019. La commission sera attentive au financement dans les établissements des mesures qui seront finalement retenues par le Ministère.

Des recommandations pour garantir l'équilibre financier des universités

Un groupe de travail interne sur les plans de retour à l'équilibre financier, placé sous l'égide de la commission, a analysé la situation de 7 universités en déficit ainsi que leur plan d'actions, et en a tiré des recommandations adoptées en novembre 2018. Si tous les plans de retour à l'équilibre présentés ont réussi, les risques de dérapage restent encore présents en raison notamment de l'augmentation continue du nombre d'étudiants et du GVT non compensés. Le groupe de travail a listé des points d'attention pour les établissements (après les mesures de court terme, réfléchir à moyen terme sur le modèle économique de l'université avec une cartographie des

Pour un binôme fructueux entre Président et Directeur général de service

La commission et l'association des DGS ont co-organisé en octobre 2018 un séminaire qui a eu un grand succès sur la question « Comment le binôme Président/DGS doit-il s'organiser pour réussir les différentes réformes et les évolutions dans le cadre de l'autonomie des établissements ? », autour de 3 témoignages de binômes, montrant l'évolution du rôle des DGS et de leur articulation avec le Président et les changements positifs intervenus avec l'autonomie.

activités) ainsi que des recommandations à porter par la CPU auprès de l'Etat, en insistant particulièrement sur l'actualisation nécessaire de la masse salariale, la réforme du décret financier, et un accompagnement indispensable pour la rénovation des bâtiments et la transition numérique. Ces recommandations viendront alimenter le colloque de la CPU de 2019 qui portera sur l'autonomie des universités.

et pour

2019

La commission structurera son activité en 2019 autour de trois axes : les sujets budgétaires dont la question récurrente du GVT, les thématiques de dialogue de gestion et de stratégie et de contractualisation et les sujets relatifs aux ressources humaines. Elle sera aussi attentive à ce que le développement de ressources propres n'ait pas pour corollaire le désengagement de l'Etat.

Lutte contre les violences faites aux femmes : une thématique majeure

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée «grande cause nationale du quinquennat». Des actions concrètes, encouragées par la CPU, ont été menées par les universités :

- La réalisation d'un guide pour la mise en place et le bon fonctionnement d'un dispositif de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles au sein des établissements;
- La création de cellules d'accueil et d'écoute dans les universités;
- La production par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un lot de 7 affiches de sensibilisation réalisées avec le ministère de la Culture et de nombreux partenaires de la CPU;
- Le lancement au printemps 2018, d'une campagne de communication sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, sous l'égide du Ministère.

La commission de la recherche et de l'innovation

La commission est présidée par Pierre Mutzenhardt, président de l'Université de Lorraine, aux côtés de ses deux vice-présidentes, Christine Clerici, présidente de l'Université Paris Diderot et de Lise Dumasy, présidente de la Communauté Université Grenoble Alpes. Florence Egloff en assure le fonctionnement.

Cette année, la commission a été particulièrement engagée à défendre le financement de la recherche. Elle a été attentive au développement des nouveaux outils de la troisième vague du programme des investissements d'avenir (PIA3) et à l'évolution de l'Agence nationale de la recherche. Le développement et le financement des infrastructures de recherche ainsi que les enjeux autour de la science ouverte ont aussi mobilisé son énergie.

La commission est un lieu privilégié de partage d'idées et de débat entre président-e-s. Les sujets traités relatifs à l'organisation, au financement, à l'innovation et à l'évaluation de la recherche et de la formation sont ancrés dans l'actualité et engagés pour interpeller les décideurs si nécessaire.

Outre les échanges réguliers avec les organismes de recherche, principalement le CNRS et l'INSERM, et avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la commission a défendu les intérêts des universités dans un certain nombre d'agences (ANR, HCERES), d'organes gouvernementaux (SGPI), devant le Parlement ou devant les juridictions administratives.

Afin de mieux organiser sa représentativité dans le domaine de la recherche et d'améliorer sa réactivité, la commission s'est dotée de six comités consultatifs thématiques représentant les grands domaines disciplinaires.

Être attentif aux outils du PIA3, à l'évolution de la programmation de l'ANR

La commission s'est, au cours de l'année, plusieurs fois mobilisée auprès du Secrétariat général pour l'investissement pour émettre des avis notamment sur les outils du PIA3. Concernant l'Agence nationale de la recherche, la commission a approuvé les évolutions apportées au programme d'actions, qu'elle avait d'ailleurs réclamées. Elle a désigné des représentants au sein de chacun des comités de pilotage de la programmation.

Soutenir le développement des infrastructures de recherche et définir une politique sur les données de la recherche

La commission suit avec attention le développement des infrastructures de recherche, notamment les grandes infrastructures numériques nécessaires à toutes les disciplines qui exigent une augmentation forte en termes de sécurité, de maîtrise

Défendre le financement de la recherche

La commission a émis un certain nombre de réflexions et d'avis, en lien avec la commission des moyens, sur le financement de la recherche, notamment sur les moyens extra budgétaires. Le président de la CPU ainsi que le président de la commission recherche sont intervenus plusieurs fois auprès des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat pour défendre une augmentation du budget de la recherche.

90% des docteurs sont insérés professionnellement
3 ans après l'obtention de leur thèse

16%
des docteurs occupent un emploi à l'étranger

Poursuivre l'investissement dans l'animation et la coordination des Alliances.

La commission est toujours fortement impliquée dans l'animation des Alliances de recherche : Ancre (énergie), Allenvi (environnement), Allistène (numérique), Aviesan (santé), Athena (sciences humaines et sociales). La CPU préside depuis 2016 l'alliance Athena, qui est hébergée dorénavant à la maison des universités.



Aix-Marseille Université

de la dépense énergétique, de la pérennité des données, de certification et de prise en compte de l'évolution de la réglementation.

Une journée thématique a été organisée sur «les données de la recherche» en février 2018, permettant de présenter plusieurs exemples d'organisation locale disciplinaire ou transdisciplinaire.

La CPU a des représentants au sein de chacun des 4 centres de données nationaux. Elle est attentive à la mise en œuvre par le ministère du projet de centres de données régionaux.

Mettre en œuvre le plan « science ouverte »

La commission défend depuis longtemps le libre accès aux publications scientifiques et à la circulation des connaissances scientifiques. Elle a signé l'appel de Jussieu en faveur d'une rénovation du système de publication scientifique, pour la science ouverte et la «bibliodiversité». Elle est attachée à favoriser les modèles alternatifs aux grands éditeurs privés, en phase avec les pratiques des communautés, et à investir dans la construction et le développement de plateformes d'édition ouvertes publiques. Elle s'est toujours mobilisée sur le projet de directive européenne concernant le droit d'auteur, notamment en défense de la fouille de données. Elle coordonne cette réflexion avec les acteurs impliqués (BSN, Couperin, etc.) et avec les directions de l'information scientifique et technique des organismes de recherche. Elle est également très attentive aux négociations en cours ou futures avec les grands éditeurs notamment Springer et Elsevier.

Renforcer le transfert de la recherche

La participation des universités aux sociétés d'accélération de transfert technologique (SATT), l'augmentation des brevets déposés par les enseignants-chercheurs et ingénieurs, les startups créées montrent de quelle manière la recherche au sein des établissements contribue au développement économique et social de la France.

Le transfert des résultats de la recherche, aujourd'hui fortement réaffirmé au sein du code de la recherche et par la loi du 22 juillet 2013, a conduit la commission à contribuer à l'écriture des mesures permettant de faire évoluer le code de la recherche pour créer un environnement plus favorable pour les chercheurs souhaitant créer ou participer à la vie d'une entreprise tout en sécurisant et facilitant leur parcours et leur implication. Ces mesures sont intégrées au projet de la loi Pacte.

Aboutir à un système d'information de recherche commun

La mise en cohérence des systèmes d'information des établissements tutelles des unités mixtes de recherche est une nécessité reconnue depuis longtemps mais difficile à réaliser. Elle s'inscrit désormais dans un programme national piloté par le ministère et développé en lien avec plusieurs opérateurs de recherche, avec des ressources financières et humaines supplémentaires, ainsi qu'un soutien au niveau de l'Assemblée nationale. La commission invite régulièrement l'Amue pour faire un point sur les travaux conduits et est attentive à la priorité donnée pour mener à bien ce projet dans le calendrier prévu.

et pour
2019

Au vu de l'actualité, la commission a émis un certain nombre d'avis sur des sujets divers : le renforcement des outils et des moyens de pilotage de la recherche publique française, les outils liés au transfert et à la valorisation des résultats de la recherche, les évolutions du plan d'actions de l'ANR. En 2019, la commission suivra avec attention ces thématiques.

La commission vie étudiante et vie de campus

La commission est présidée par Mathias Bernard, président de l'Université Clermont-Auvergne, aux côtés de ses deux vice-présidents, Brigitte Pradin, directrice de l'Institut national universitaire Champollion d'Albi et Philippe Vendrix, président de l'Université de Tours. Clotilde Marseault en assure le fonctionnement.



Univ'Trail 2018, Università di Corsica Pasquale Paoli



Cette année, l'activité de la commission a été marquée par la loi « Orientation et Réussite des Etudiants », et notamment le déploiement de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Les vice-présidents Vie de campus se constituent en réseau

Depuis quelques années, de plus en plus d'équipes présidentielles comptent des vice-présidents Vie de campus, vie universitaire ou vie étudiante. Ces vice-présidents n'ont pour le moment pas de lieu de rencontre pour partager leur expérience. Ils ont ainsi répondu favorablement à deux réunions d'échanges sur des sujets d'actualités. Une liste de diffusion sera constituée afin de poursuivre les échanges.

La CVEC, une année décisive pour sa mise en œuvre

Tout au long de l'année, la commission a travaillé sur la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) au moment du projet de loi ORE afin de recueillir les avis et transmettre les propositions d'amendements. Elle est également intervenue lors de la publication du décret ou des circulaires accompagnant le texte de loi.

Dans ce cadre, la commission a organisé un premier séminaire le 17 mai à destination des universités, et un second le 8 novembre en partenariat avec le CNOUS, la CGE et la CDEFI qui a réuni 180 personnes, afin de partager les informations, faire remonter les interrogations de la communauté et échanger sur la manière dont les différents sites envisageaient la mise en œuvre de la CVEC.

L'attractivité et les vies de campus à l'honneur

Parce que la vie de campus ne peut pas se concevoir hors sol et de façon cloisonnée, la CPU a organisé, en partenariat avec l'AVUF, la FNCAS, la ville de Metz et l'Université de Lorraine, un colloque à Metz les 11 et 12 octobre sur l'attractivité et les vies de campus. Ce fut l'occasion de revenir sur les actions collaboratives entre universités et territoires, que celles-ci soient à l'initiative d'étudiants, de personnels ou de riverains des campus.

Un recensement des lieux culturels des universités

Victor Rodriguez, stagiaire à la CPU, a renforcé le travail de la commission lors du premier semestre 2018. Sa mission a consisté à réaliser un questionnaire et à le diffuser auprès

La mise en abîme des œuvres du 1% artistique

A la suite d'un travail de plusieurs années, l'association Art+Université+Culture, qui regroupe les responsables culturels des universités, a commandé une œuvre à l'artiste belge Wesley Meuris. Celle-ci, réalisée en partie grâce au partenariat avec la CPU, rend compte de la multiplicité des œuvres, notamment du 1% artistique, présentes sur les campus. Son vernissage s'est déroulé le 6 juin au Centre National d'Art et de de Culture George Pompidou, à Paris, puis l'œuvre a été cédée au Fond National d'Art Contemporain afin d'être exposée dans des musées d'art contemporain. Un catalogue rend compte de la création de l'œuvre et de la richesse du patrimoine artistique des universités.

de tous les membres de la CPU et de tous les CROUS afin de recenser les équipements culturels. Ce travail sera valorisé au cours de l'année 2019, notamment lors des journées des responsables culturels des établissements d'enseignement supérieur.

Des fiches pratiques sur les actions des universités en faveur du logement

Une enquête avait été réalisée en 2017 sur les actions en matière de logement des établissements membres de la CPU. Ce travail s'est poursuivi cette année avec la rédaction de fiches-pratiques dont l'objectif est d'accompagner les établissements dans leur volonté de développer des actions autour du logement. Elles seront valorisées au cours de l'année 2019.

Des observatoires locaux pour éclairer les besoins en matière de logements étudiants

La question du logement est nécessairement partenariale et localisée. C'est pour cette raison que la Fédération nationale des agences d'urbanisme, l'Association des villes universitaires de France et la CPU ont porté la création, sur de nombreux territoires, d'observatoires locaux de logement étudiant afin d'éclairer les politiques locales sur ce sujet.

Accueil des étudiants internationaux : un regard éclairant sur les pratiques d'universités étrangères

L'accueil des étudiants internationaux est un enjeu majeur en termes d'attractivité de la France et de réussite de ces étudiants. Cet accueil peut varier d'une université à l'autre selon que l'étudiant est en mobilité encadrée ou en mobilité libre. Ainsi, un travail a été mené avec ESN France pour réaliser un parangonnage sur l'accueil des étudiants internationaux. Ce travail a pour but de connaître les modalités d'accueil dans d'autres pays afin d'en tirer des pratiques pouvant être utilement partagées en France. Il sera valorisé au cours de l'année 2019, en relation avec les réflexions en cours sur le renforcement de l'attractivité internationale des universités françaises.

L'engagement étudiant reconnu dans les cursus

L'engagement étudiant est maintenant reconnu comme un élément essentiel du développement de l'étudiant grâce à la mise en œuvre de la loi égalité et citoyenneté. La commission a poursuivi son travail autour de la reconnaissance de l'engagement étudiant à travers plusieurs actions. Elle a participé à une journée sur ce thème au Centre international d'études pédagogiques. Elle a signé le 28 octobre un accord-cadre avec l'Institut de l'engagement. Elle a participé aux groupes de travail sur le développement du service civique dans les universités et sa valorisation dans les cursus.

Un travail partenarial avec une multiplicité d'acteurs

Tout au long de l'année, la commission a participé à diverses actions notamment sur l'accompagnement des événements festifs et la prévention des différents risques, sur la sécurité routière, sur les journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur, sur le Pass Culture, sur la carte européenne de l'étudiant (voir partie consacrée à ce sujet dans le comité Europe), etc. Parallèlement, la commission a poursuivi les échanges réguliers avec tous les réseaux universitaires en organisant des temps de rencontres et de mutualisation.

L'année 2019 permettra la réalisation et la valorisation de nombreux sujets : la poursuite de la mise en œuvre de la CVEC, les bonnes pratiques sur l'accueil des étudiants internationaux, le logement étudiant, les équipements sportifs universitaires, etc. Cette année un travail approfondi sera mené pour améliorer le suivi de la santé des étudiants.



La commission des relations internationales et européennes (CORIE)

La commission est présidée par Jacques Comby, président de l'Université Jean-Moulin-Lyon 3, aux côtés de ses trois vice-présidents, Jean Peeters, président de l'Université Bretagne Sud, Mohamed Amara, président de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Carle Bonafous-Murat, président de l'Université Sorbonne-Nouvelle-Paris 3. Jean-Luc Nahel, conseiller pour les relations internationales, en assure le fonctionnement, assisté de Géraldine Becquet.



La CPU a contribué aussi à l'insertion sur le territoire métropolitain d'environ un millier d'étudiants réfugiés syriens de statuts différents, pris en charge par les régions ou par les conseils départementaux.

Elle a été particulièrement active dans ses relations avec la Mairie de Paris pour aider 25 réfugiés syriens, qui ont pu bénéficier d'une bourse d'étude et ont été répartis dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur parisiens, après une formation en Français Langue étrangère (FLE) d'une année.

En toute fin d'année 2018, le gouvernement a fait connaître sa décision d'augmenter les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires à la rentrée 2019. A deux reprises et par des votes unanimes, le conseil d'administration et l'assemblée plénière de la Conférence ont demandé la suspension de cette mesure et l'ouverture d'une concertation afin d'en mesurer l'impact sur les partenariats avec les universités étrangères et, d'autre part, de définir les conditions générales d'exonération, de façon à ce que des étudiants ou de jeunes chercheurs socialement moins favorisés puissent trouver en France les conditions de la poursuite de leur formation.

Le domaine international

Le travail de la Corie en 2018 s'est structuré autour de quatre grandes actions :

L'accueil des délégations étrangères et la signature d'accords de coopération

De façon régulière, la CPU accueille des délégations étrangères et organise, à leur demande, des visites d'établissements d'enseignement supérieur ou de laboratoires. Cette année, la CPU a reçu notamment des délégations algérienne, brésilienne, colombienne, iranienne, malienne, chilienne, chinoise, japonaise, marocaine, mexicaine, qatari, soudanaise et saoudienne.

La rencontre avec une délégation iranienne, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur iranien, en juin 2018 à Saclay, et la rencontre avec une délégation taïwanaise à Reims en juillet 2018 ont été des moments particulièrement importants. La CORIE a également traité des demandes de coopération libyennes.

Parallèlement, la CPU a signé un accord de coopération avec le Tchad et la Bolivie et a contribué à différents travaux organisés par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération concernant la reconnaissance des diplômes entre la France et l'Ukraine, l'Afrique du Sud, et le Nigéria. Elle est également signataire de la charte de création d'un « hub de l'éducation » franco-ivoirien, plateforme de régulation des partenariats enseignement supérieur des deux pays.

Enfin, à l'occasion du vingtième anniversaire du processus de Bologne, la CPU a organisé avec *The Magna Charta Observatory* une rencontre internationale à la Maison des universités.

L'accueil des étudiants et enseignants-chercheurs étrangers

La CPU participe à la Direction Exécutive du Programme d'Aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (programme PAUSE), ainsi qu'à l'organisation du déplacement de plus de 50 enseignants-chercheurs sub-sahéliens en Europe, dans les laboratoires des universités françaises en particulier.

La participation à des manifestations à l'étranger

La CPU a développé des coopérations avec les pays sub-sahariens, en particulier le Niger et le Tchad. Des accords spécifiques d'accueil d'enseignants-chercheurs issus de ces deux pays ont ainsi été signés, sur des crédits européens, dits «*Capacity Building*».

La CPU a participé au sommet Académique Amérique Latine et Caraïbes – Union Européenne en avril 2018.

En mai, elle a été représentée à Washington pour le développement du séminaire transatlantique «*Friendship and Mobility initiative*» avec en ligne de mire l'augmentation de la présence des étudiants américains en France.

En décembre, une délégation de présidents et de vice-présidents des Relations Internationales d'universités françaises s'est rendue à Tokyo à l'invitation de la Conférence japonaise des présidents d'université (JANU), pour une rencontre institutionnelle sur la thématique des réformes universitaires dans ces deux pays.

A noter aussi, la présence de la CORIE aux Philippines, pour une manifestation sur la coopération entre les deux pays, au Mexique lors du troisième forum franco-mexicain sur la Recherche et l'Innovation à San Luis Potosi et sa mobilisation pour l'organisation des relations franco-canadiennes (francophones) et franco-québécoises.

Une activité de conseil et de formation

La Corie a participé à la formation des responsables Campus France au Moyen-Orient (Amman en Jordanie), au Guatemala et en Asie (Singapour). De manière générale, elle participe activement à tous les événements organisés par Campus France.

La CPU a collaboré à une réunion de soutien de l'Université de Ninive (Mossoul) en Irak au ministère des Affaires étrangères ainsi qu'à la quatorzième commission mixte scientifique et technologique franco-chinoise.

Elle s'est aussi impliquée lors de l'organisation des procès contre des universitaires en Turquie, le président de la CORIE s'est rendu à Istanbul à l'été 2018, et au Conseil académique de l'Université de Galatasaray.

A noter aussi: l'implication de la CPU dans l'organisation des différentes rencontres concernant l'Université Scientifique et Technologique d'Hanoï (USTH) ainsi que dans la réflexion sur l'organisation des universités franco-tunisiennes, franco-sénégalaises, franco-azérie, franco-arménienne.

Le domaine européen

(Voir aussi la partie consacrée au comité Europe)

Dans sa réflexion, la CORIE prenant en compte l'évolution du Comité Europe, a poursuivi sa réflexion sur l'évolution de sa structuration en différentes zones géographiques.

En amont du Bureau, la CORIE a analysé les propositions du Comité Europe portant sur les programmes et politiques européens, en particulier les projets d'amendements de la CPU dans le cadre du prochain programme cadre de la recherche et de l'innovation, le projet d'universités européennes et l'identification des besoins des établissements.

et pour

2019

Pour l'année 2019, la CORIE concentrera sa réflexion :

- sur le renforcement des aides allouées aux étudiants réfugiés et aux enseignants-chercheurs en danger ;
- sur la problématique de l'attractivité de l'Enseignement supérieur français, et en particulier des formations en anglais ;

→ sur la suite donnée à la concertation sur les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires ;

→ sur les différentes formes de délocalisation des formations à l'étranger, et notamment des universités franco-tunisienne, franco-sénégalaise...

Classements universitaires : un séminaire organisé à la CPU

Approfondir sa compréhension des classements mondiaux pour affiner la stratégie de son établissement : tel était l'enjeu du séminaire « Universités : quels classements ? Pour quoi faire ? », organisé le 14 novembre. Destiné aux présidents, vice-présidents et responsables en charge des classements, le séminaire entendait donner aux établissements des clés pour faire de ces classements un atout dans leur stratégie.

A l'issue du séminaire, la CPU a lancé un réseau de responsables en charge des classements et de la bibliométrie dans les établissements. Au 1^{er} décembre 2018, ce réseau comptait déjà près de 40 relais dans les établissements. Il permettra une montée en compétence collective.



Les étudiants en Erasmus sur le campus de Dijon de l'Université de Bourgogne.

La commission des questions de santé

La commission est présidée par Yvon Berland, président d'Aix-Marseille Université, aux côtés de ses deux vice-présidents, Michèle Cottier, présidente de l'Université de Saint-Etienne et Patrick Lévy, président de l'Université de Grenoble Alpes. En 2018, Kevin Neuville et Marie-Amélie Cuny en assurent le fonctionnement.

La commission entretient des relations étroites avec les conférences et réseaux universitaires du champ de la formation en santé telles que les conférences de Doyens d'UFR de santé (médecine, pharmacie, odontologie). Elle travaille également avec les conférences des directeurs généraux de CHU, les présidents des commissions médicales d'établissement de CHU, la Fédération Hospitalière de France. Elle est aussi en lien avec les associations étudiantes.

Enfin, elle travaille étroitement avec les services du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et celui des Solidarités et de la Santé.

Au cours de l'année 2018, la commission a poursuivi son activité principalement sur les perspectives d'évolution des Centres hospitalo-universitaires, l'universitarisation des formations paramédicales et la réforme des études de santé.

La mission sur le « CHU de demain »

En 2017, la commission avait mené une grande réflexion sur les Centres hospitaliers universitaires (CHU) en dialoguant avec les différentes conférences de santé : directeurs généraux des CHU, présidents de commissions médicales d'établissement et doyens d'UFR de santé. A l'issue de celle-ci, les présidents des six conférences se sont vu confier, par les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur, une mission sur le « CHU de demain ». En 2018, la CPU a ainsi activement participé aux groupes de travail et comités de pilotages organisés pour la rédaction du rapport sur le « CHU de demain », en s'investissant plus particulièrement sur les aspects de la gouvernance et de la recherche biomédicale.

L'universitarisation des formations paramédicales

L'universitarisation des formations paramédicales est un enjeu de taille. Initié avec les formations en soins infirmiers à la fin des années 2000 en lien avec la « LMDéisation des parcours », le rapprochement entre instituts de formation et Université est aujourd'hui prôné par la quasi-unanimité des acteurs, tout comme le renforcement des formations via une pédagogie pilotée par l'Université.

La commission santé avait très largement contribué à fixer un nouveau cap en 2017, avec un fort engagement des présidents à améliorer le processus d'universitarisation sur la gouvernance des instituts de formation ou pour la réingénierie des formations de masseurs-kinésithérapeutes via des réflexions bilatérales avec les étudiants, les directeurs d'instituts et les régions.



Une fiche synthèse d'une vingtaine de propositions articulées autour de cinq axes (gouvernance, territoires, attractivité, formation et recherche) marquant la volonté commune de transformation du modèle créé en 1958 vers davantage de symbiose, de créativité et d'excellence au service des patients, a été transmise aux conseillers santé avant remise du rapport aux ministres fin 2018. Celui-ci a fait l'objet d'une présentation officielle lors des Assises Hospitalo-Universitaires le 14 décembre à Poitiers.

En 2018, la CPU a participé pleinement aux réunions mensuelles du comité de pilotage sur l'universitarisation mises en place par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé. En outre, elle a porté une attention particulière aux possibilités pour les universités de valoriser leur implication dans les formations paramédicales dans le cadre de leur évaluation par l'HCERES. Les travaux se sont également poursuivis entre « Régions de France » et la CPU afin de déterminer les types de conventionnement possibles avec les universités en vue d'une meilleure universitarisation.

La réforme du premier cycle des études de santé

En septembre 2018, le président de la République a présenté la stratégie globale de transformation du système de santé dont un volet concerne la réforme de la formation des professionnels de santé, avec la suppression de la Première année commune aux études de santé (PACES) qui sera remplacée par un autre cursus dès la rentrée 2020. L'objectif est de permettre l'accès des études de santé à des profils plus hétérogènes, faciliter le parcours de formation et l'insertion professionnelle de tous les étudiants (admis en filières de santé ou non) et favoriser leur réussite, en s'appuyant notamment sur l'arrêté Licence 2018, dans le cadre de la réforme de la licence en cours (voir partie consacrée à la commission formation et insertion professionnelle).

La commission santé, au même titre que la commission formation, s'est fortement impliquée dans la concertation menée par le Ministère. Un groupe de travail constitué de représentants des deux commissions a longuement échangé avec les doyens de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique et représentants des étudiants afin de proposer un dispositif répondant aux engagements exprimés par le président de la République. Le schéma, proposé par la CPU et validé par l'ensemble des conférences de doyens de santé, définit deux voies d'accès aux études de santé :

- l'une via un « Portail Santé » se préparant en un an et accessible par Parcoursup avec des capacités d'accueil adaptées à chaque université ;
- l'autre à l'issue d'une année de licences « mineure santé » ou d'autres licences organisées par chaque université selon des critères et des flux définis par filière.

La commission a été très vigilante à ce que les évolutions législatives ne puissent altérer la qualité actuelle de la formation en santé ni l'accès précoce des étudiants à la pratique de soins et respectent les principes défendus par la CPU : maintenir la qualité de l'ensemble du système universitaire, garantir la diversification des étudiants dans les filières médicales et assez de flexibilité pour la déclinaison du nouveau dispositif dans chaque université.



Université de Franche Comté. Le centre de simulation en santé.



En 2019, la commission santé continuera à suivre les travaux sur l'universitarisation des études paramédicales et des métiers de la rééducation avec d'autant plus d'intérêt qu'ils seront à articuler avec la réforme du premier cycle des études de santé. Par ailleurs, suite aux conclusions de l'évaluation de l'homéopathie menée par la Haute Autorité de Santé, elle restera extrêmement vigilante à la qualité des enseignements sur les médecines alternatives et intégratives en renforçant la réévaluation des diplômes universitaires dédiés à ces pratiques. Enfin, tout comme elle a contribué aux travaux sur la recertification des médecins en 2018, elle aura un rôle à jouer dans la mise à jour de leurs connaissances et la valorisation de leurs compétences pour leur permettre d'exercer une médecine de qualité.

La commission juridique

La commission est présidée par Emmanuel Roux, président de l'Université de Nîmes. Annie Ederly en assure le fonctionnement, puis Géraldine Becquet en fin d'année.

Sensibilisée par les enjeux d'égal accès au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, la commission a été particulièrement attentive en 2018 à l'impact du principe de laïcité, aux mesures relatives aux ressources humaines au sein des établissements, à l'accès en Licence et la sélection en Master. Elle a assuré aussi un travail de suivi de la jurisprudence dans ces domaines.

La commission juridique assure aussi une mission «transversale» de conseil. Elle émet pour le Bureau, le Conseil d'Administration et la plénière de la CPU, des avis concernant tous les projets de lois, décrets, arrêtés, circulaires, conventions partenariales ou autres documents de nature juridique engageant la CPU ou modifiant les conditions d'exercice des missions des universités. La commission émet une analyse critique de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires.

La commission instruit différents dossiers en lien avec les autres commissions et comités de la CPU. Son président a été notamment invité à s'exprimer devant la commission des moyens et celles des regroupements sur les textes les concernant. Durant l'année 2018, la commission a travaillé sur :

- Les propositions d'amendements d'articles du projet de Loi Orientation et réussite des étudiants (loi ORE) ;
- Le suivi juridique de l'ensemble des conventions et accords-cadres de la CPU et de ses partenaires ;
- L'engagement de travaux avec le réseau national des correspondants Informatique et Libertés (CIL), et avec la LICRA. Un groupe de travail s'est constitué en 2018, sous l'égide de la CPU. Il travaillera en 2019 à la rédaction d'un vademécum sur la prévention et le traitement du racisme et de l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sa parution est prévue dans le courant du premier semestre 2019. Ce guide sera le fruit d'un travail partagé de la CPU, de la CDEFI et de la CGE. Il bénéficie de l'appui du service de lutte contre les discriminations du Ministère. Régulièrement, la CPU organise, dans ses locaux, des journées dédiées aux référents racisme et antisémitisme. Ces actions traduisent une volonté politique de renforcer la responsabilité sociale des établissements ;
- La protection juridique des présidents dans le contexte de l'occupation de nombreux établissements, mettant en cause le fonctionnement de l'enseignement. Une fiche réflexe a été rédigée, en avril 2018, par le président de la commission, rappelant les principes fondamentaux applicables en cas de blocage et les conditions d'intervention des forces de l'ordre, en articulation étroite avec les préfets et recteurs ;
- Les contentieux en rapport avec « Parcoursup » avec plus précisément les questions de définition des capacités d'accueil et de l'utilisation « d'algorithmes locaux » pour classer les candidats lorsque les capacités d'accueil sont atteintes ;
- L'entrée en application du règlement général sur la protection des données en lien avec le Réseau SupCIL, en avril 2018. L'enjeu est majeur et la responsabilité des établissements susceptible d'être engagée en cas de manquement aux obligations de



Accompagnement à la gestion de crise

La gestion de crise peut être source de responsabilité juridique pour le président d'université soit en raison des décisions qu'il prend, soit en raison de son silence.

Problématique importante en 2018, la CPU s'est mobilisée pour que les établissements préparent et gèrent au mieux leur communication dans ce type de situation.

Deuxième volet de la formation sur la situation de crise en conditions réelles qui a eu lieu dans les établissements, une formation a ainsi été organisée, le 16 mai, dans les locaux de la CPU, pour évoquer les questions de sécurisation et de mise en sûreté des établissements et celles liées à la radicalisation de certains mouvements. Ont été notamment abordés le rôle du référent radicalisation, les grands axes du plan particulier de mise en sûreté et les retours d'expérience sur les exercices de simulation. Parallèlement, « le guide de procédures en situation de gestion de crise » a été publié en 2018. Son objectif : identifier les bonnes pratiques pour se préparer, anticiper, gérer la communication et l'après-crise.

protection des données personnelles. Une actualisation est en cours de la convention CPU-CNIL et la signature prévue courant janvier 2019;

→ Le suivi du projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » (mai 2018);

→ Le suivi du projet de loi d'habilitation et avant-projet d'ordonnance sur l'expérimentation de nouveaux modes juridiques de fusions, rapprochements et coordination territoriale. Parmi les sujets ayant retenu l'attention, celui de l'emboîtement des personnalités juridiques au sein des établissements cibles ou encore celui de la stabilisation des organisations ayant fait l'objet d'une évaluation positive au terme de l'expérimentation;

→ Le suivi du projet de loi de finances 2019 notamment sur la capacité des universités à recourir à l'emprunt en vue de rénover leur patrimoine et d'en améliorer la performance énergétique.

et pour

2019

En 2019, la commission suivra l'application de la Loi « Orientation et Réussite des Etudiants », en lien étroit avec la commission vie étudiante et vie de Campus, le suivi des contentieux liés au système « Parcoursup » et le suivi de la mise en œuvre de l'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de regroupements.

Sorbonne Nouvelle,
Campus Centre
Clignancourt.



La commission regroupements et politiques de site

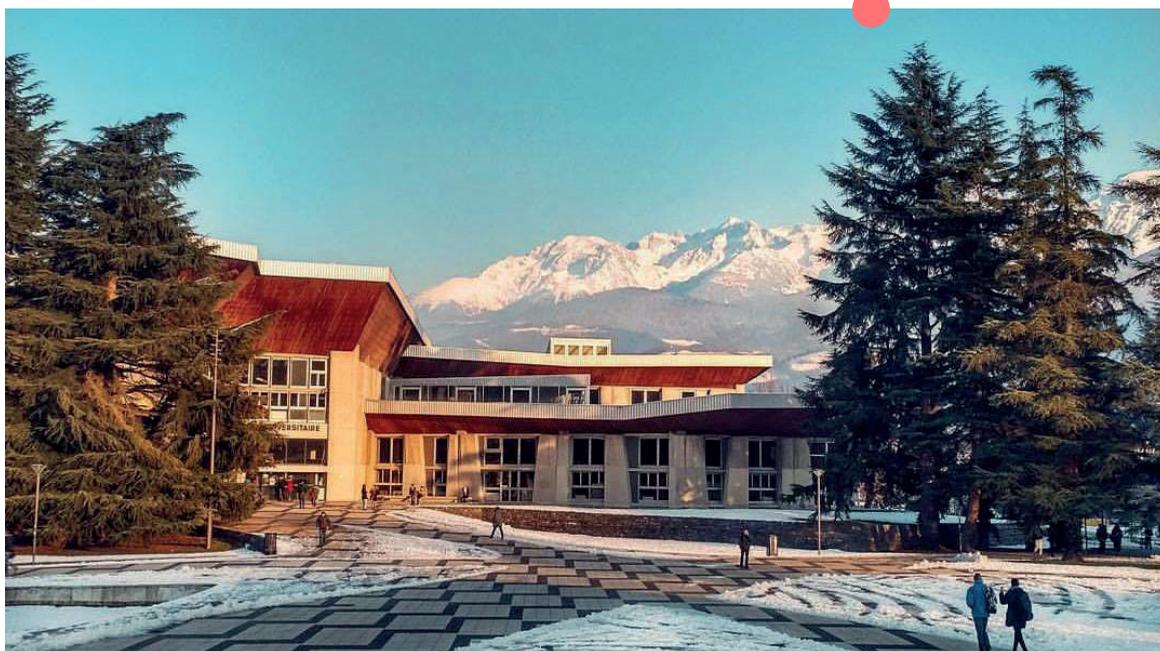
La commission est présidée par Pascal Olivard, président de l'Université Bretagne Loire, aux côtés de ses deux vice-présidents, Nathalie Dompnier, présidente de l'Université Lumière-Lyon 2 et Alain Bonnin, président de l'Université de Bourgogne. Claire-Anne David-Lecourt en assure, avec Bernard Saint-Girons, le fonctionnement.

Les travaux de la commission en 2018 ont été jalonnés par les débats parlementaires autour de l'article 28 du projet de loi d'habilitation «Etat au service d'une société de confiance» relatif aux groupements universitaires qui va ouvrir à l'expérimentation de nouvelles formes d'organisation et règles de gouvernance.

En anticipation de ces nouvelles formes statutaires, le statut de l'établissement public administratif (EPA) a fait l'objet d'une analyse grâce à l'éclairage apporté par l'EPA Condorcet. Ce statut ouvert par la loi du Grand Paris en 2017 peut convenir à des regroupements s'inscrivant davantage dans une finalité de portage de projets communs et de mutualisation de moyens.

En parallèle de la commission, la CPU a contribué à la rédaction d'amendements législatifs visant à réduire les délais de sortie de l'expérimentation avant l'échéance de la dixième année, et à élargir la possibilité de créer des grands établissements mieux à même de conjuguer des besoins de maintien de personnalité morale tout en assurant une meilleure intégration de la gouvernance. Quelle que soit la forme juridique retenue, un point de vigilance a été porté pour que les politiques de coordination couvrent bien l'ensemble des territoires.

Le campus de l'Université Grenoble Alpes. Communauté Université Grenoble Alpes.



Votée durant l'été, cette loi autorise désormais l'Etat à procéder par ordonnance.

A partir de septembre, les participants à la commission, avec l'appui du président de la commission juridique, ont échangé régulièrement sur les enjeux de l'ordonnance et ont fait des propositions pour répondre à la diversité des évolutions attendues des regroupements. Les réunions de la commission ont constitué des moments de mise en partage des situations locales et d'évaluation des conséquences potentielles que l'ordonnance pourrait avoir en matière de coopérations et mutualisations sur les territoires. Force est de constater que tous les sites actuellement organisés en ComUE seront impactés par cette ordonnance, ce qui génère une grande incertitude sur les réorganisations des missions qui leur sont actuellement confiées.

Pour rendre davantage visibles les missions et l'intérêt d'une politique de site pilotée par une gouvernance adéquate, un ensemble de contributions et quelques temps forts ont été organisés :

Les contributions de la commission

- Poursuite de la mise à jour de la cartographie des regroupements, complétée par une cartographie des missions avant mise en œuvre de l'ordonnance en 2019 ;
- Identification de la place des écoles d'architecture, design et arts dans les sites en complément de la convention d'association entre la CPU et le collège des directeurs d'écoles nationales supérieures d'architecture ;
- Participation aux travaux pilotés par la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) concernant la problématique du logement étudiant sur les sites avec la mise en place d'observatoires territoriaux du logement mobilisant les COMUE.

Pour une meilleure connaissance des regroupements et sites

→ **En février, une commission a été consacrée au STRATER** – outil développé par le Ministère depuis 10 ans pour la caractérisation territoriale des regroupements. Avec la loi NOTRe redessinant les périmètres des Régions, la loi MAPAM confortant les compétences des métropoles, conjugués aux impacts de la prochaine ordonnance sur les périmètres et la couverture territoriale des regroupements, un besoin de co-construction des diagnostics territoriaux avec l'ensemble des parties prenantes s'impose. Un travail reste à faire pour poser la question de l'échelle pertinente des indicateurs de performance attendus des regroupements et des contrats de sites associés.

→ **Une réunion mixte avec la commission vie étudiante et vie de campus organisée en octobre**, pour traiter des schémas d'amélioration de la vie étudiante et des actions conjointes avec les CROUS, à l'occasion de la mise en place de la contribution vie étudiante et de campus. Les incohérences entre une compétence conférée aux regroupements par la loi Fioraso de 2013, pour l'élaboration de ces schémas, et des moyens alloués aux établissements membres pour conduire le plan d'action associé ont été pointées.

et pour

2019

Lorsque l'ordonnance sera entrée en vigueur, la commission effectuera un travail de veille et d'analyse des expérimentations engagées, ce qui lui permettra notamment de tirer un bilan des obstacles et limites rencontrés.

Le comité Europe

Le comité est présidé par Carle Bonafous-Murat, président de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3. Eric Foucher et Monica Repcikova en assurent le fonctionnement avec Luc Hittinger.

Des rencontres sur sites pour renforcer la stratégie européenne

En 2018, le comité a initié des rencontres sur sites pour échanger sur la stratégie européenne des établissements qui le composent : en février, à Dijon puis en novembre, au Havre. Ces déplacements représentent une opportunité de regrouper des acteurs proches, pour qu'ensemble, ils réfléchissent aux moyens de renforcer leur stratégie européenne commune.



Les universités européennes ont été une thématique phare du comité en 2018. Evoquées par le président de la République, lors de son discours de la Sorbonne en septembre 2017, le colloque annuel de la CPU «L'Europe des universités» de mars 2018 a permis d'en dresser les futurs contours. Après avoir été force de propositions, le comité Europe en a assuré le suivi. L'appel à propositions a été présenté en octobre dans le cadre du comité, ce qui a permis d'identifier les questions et les demandes auprès des universités intéressées, notamment sur les spécificités de ce programme et sur les liens entre l'enseignement et la recherche restant à développer.

Lors du colloque annuel, le sujet des universités européennes a ainsi été abordé en présence de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, qui a livré sa vision de ce programme. Par ailleurs, le colloque a permis de proposer 17 recommandations sur l'Europe.

En 2018, le comité Europe a concentré son action sur un certain nombre de points :

Un engagement dans le processus de Bologne

La CPU est pleinement engagée dans le suivi du processus de Bologne qui définit les orientations de l'enseignement supérieur au niveau européen (*teaching and learning*, liens formation – recherche, mise en œuvre de l'organisation des niveaux, etc.); Le comité a participé à la réflexion sur le communiqué approuvé à l'unanimité des présidents présents.

Renforcer la place des universités dans l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur

La CPU travaille depuis deux ans à la mise en œuvre de programmes européens qui renforcent la place des universités dans l'Espace Européen de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Les universités œuvrent en effet à la fois dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation en lien avec leurs écosystèmes territoriaux et pour une visibilité internationale.

Pour ce faire, la CPU a adressé aux rapporteurs de la Commission de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen des amendements sur la proposition de «*Territorial connection*», sur celle des universités européennes, ainsi que sur l'engagement de la DG R&I de la Commission européenne.

Le renforcement du dialogue avec les homologues européens

Le comité a renforcé ses liens avec ses homologues allemand (HRK), polonais (KRASP), espagnol (CRUE) et portugais (CRUP) afin de porter plus haut les propositions de la CPU et de ces conférences auprès de la Commission européenne. Les rapprochements entre les acteurs européens sont en effet importants pour peser plus fortement sur les orientations des politiques européennes.

Un investissement dans le colloque annuel de la CPU

En première ligne pour le colloque annuel de la CPU «L'Europe des universités», qui s'est déroulé les 15 et 16 mars à l'université de Bourgogne, le comité Europe a travaillé étroitement avec le comité de pilotage du colloque pour l'identification des thématiques.

Le renforcement de la représentation de la CPU auprès de la commission européenne

Ce renforcement s'effectue via le programme Euraxess. L'association «Euraxess» est montée en puissance puisqu'elle a accueilli cinq nouveaux membres en dix-huit mois. Elle a par ailleurs renforcé ses contacts avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'accueil des chercheurs étrangers.

et pour 2019 Plusieurs chantiers guideront l'action du comité Europe. Parmi eux, citons l'accompagnement des établissements dans leur démarche pour les universités européennes et le renforcement des écosystèmes, la poursuite de l'acculturation à l'Europe des universités, la journée national Euraxess et l'accompagnement des établissements pour l'obtention du label HRS4R, dédié à la stratégie européenne de Ressources humaines pour les chercheurs, ainsi que la poursuite du travail sur la mise en place de soutien des écosystèmes au niveau européen.



Cahier bilingue, édité à l'issue du colloque "L'Europe des universités"

Vers la généralisation de la carte européenne de l'étudiant

La carte européenne de l'étudiant ambitionne de créer au niveau européen une reconnaissance physique et numérique du statut de l'étudiant en offrant un accès à une possibilité de services tels que la restauration, les bibliothèques, le paiement électronique, etc.

Porté par le CNOUS, le projet est suivi depuis le début par la CPU. L'année 2018 a été une année importante dans l'accélération du processus: lors de la conférence de Bologne organisée à Paris en mai 2018, une nouvelle impulsion a été apportée au projet en inscrivant son déploiement dans les conclusions des échanges.

L'année 2019 devrait donner un nouvel élan à la carte, avec notamment l'organisation en février par la CPU d'un séminaire de présentation afin de convaincre un nombre croissant d'universités de s'engager dans ce projet.

Colloque de Dijon :
17 propositions pour
« L'Europe des
universités »

1 La CPU réaffirme le rôle majeur des universités dans la promotion des valeurs européennes de tolérance, d'ouverture d'esprit, de liberté académique et de solidarité: elle appelle à la mobilisation des universités d'Europe pour amplifier la promotion de ces valeurs et développer activement la culture et la citoyenneté européennes auprès de la jeunesse.

2 La CPU soutient pleinement la création sur l'ensemble du territoire européen «d'universités européennes», réseaux d'excellence aux profils variés visant à favoriser une approche intégrée de la formation, de la recherche, de l'innovation ainsi que de l'entrepreneuriat.

3 La CPU défend une vision inclusive et évolutive de l'excellence en recherche et en formation. Elle souhaite que les libres initiatives des établissements d'enseignement supérieur européens aboutissent au renforcement de la cohésion entre l'ensemble des états membres, et contribuent ainsi au développement d'écosystèmes territoriaux associant régions et établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein d'une stratégie partagée.

4 La CPU souligne l'importance de poursuivre les collaborations avec les universités britanniques au-delà du cadre institutionnel qui sera défini par l'Union européenne à l'issue des négociations autour du Brexit, et qui ne saurait mettre un terme à des coopérations fécondes pour le développement de la recherche, de l'innovation et de la formation en Europe et dans le monde. Elle invite en outre à maintenir une politique généreuse et réciproque d'accueil des étudiants en mobilité.

5 La CPU invite les partenaires des sites à favoriser la mise en réseau, voire la mutualisation, des services d'ingénierie et d'accompagnement des projets européens. Plus généralement, elle recommande que les contrats de site intègrent un volet de stratégie européenne partagée précisant l'implication de chacun des partenaires, notamment des universités et des organismes de recherche.

6 La CPU demande que les MESRI et les instances européennes communiquent sur les UMR impliquées dans des programmes européens, ils fassent apparaître toutes les tutelles, notamment universitaires.

7 La CPU est favorable à la généralisation de l'open access, tant au niveau européen que national. Dans la continuité de cet engagement, elle entend soutenir les initiatives en faveur du développement de la science ouverte.

8 La CPU recommande d'intégrer un volet spécifiquement dédié à l'Europe dans la formation doctorale (CV européen, financements et projets, carrière, connaissance des institutions et de la citoyenneté européenne, open access...).

9 Pour une politique d'influence efficace à Bruxelles, la CPU œuvrera par le biais de sa représentation à un renforcement de la concertation et des actions conjointes de l'ensemble des acteurs européens de l'ESRI, notamment via les alliances de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur place.

10 La CPU appelle au développement d'une stratégie d'influence de l'enseignement supérieur et de la recherche européens vers les universités d'autres régions du globe, notamment à travers l'implication des universités ultramarines dans des coopérations avec les pays limitrophes.

11 La CPU souhaite que la proportion d'étudiants ayant bénéficié au cours de leur formation d'une période d'études ou d'un stage dans un autre pays européen soit portée à 50%. A cette fin, elle demande une augmentation significative des moyens alloués à la mobilité européenne, recommande d'intégrer un volet de mobilité dans les cursus, et préconise le développement de la mobilité virtuelle afin de toucher le plus grand nombre d'étudiants et d'apprenants dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

12 La CPU demande un plan d'investissement en faveur du développement des pédagogies innovantes et

des infrastructures nécessaires au soutien à la mobilité virtuelle ainsi qu'à la numérisation des offres de formation au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

13 Afin de soutenir l'entrepreneuriat étudiant et de permettre le déploiement du statut d'étudiant entrepreneur, la CPU demande, parallèlement au soutien apporté au dispositif national, la mise en place d'un programme de type Petite au niveau européen.

14 La CPU propose de promouvoir au sein des nouveaux dispositifs Erasmus+ l'internationalisation des formations en apprentissage et en alternance de l'enseignement supérieur. Pour faciliter la mobilité des étudiants apprentis, la CPU demande que le contrat de travail puisse être suspendu pendant la période de mobilité avec un relais financier assuré par le programme Erasmus+.

15 La CPU souhaite une approche intégrée entre les Directions générales de la Commission européenne (notamment des DG RTD, EAC et REGIO) et une plus grande harmonisation de leurs règles de financement.

16 En accord avec les autres conférences de recteurs européennes et en lien avec sa préoccupation constante de dégager les moyens nécessaires pour les investissements et pour maintenir et renforcer leur compétitivité académique, la CPU réitère sa demande de sortir les investissements dans l'ESR des critères de Maastricht.

17 La CPU réaffirme son attachement à l'objectif, fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020, d'atteindre 3 % du PIB consacrés à la recherche et l'innovation publiques et privées pour tous les États membres, y compris la France. Afin d'assurer l'indépendance scientifique de l'Europe, d'apporter des réponses appropriées aux grands enjeux sociétaux de demain, et de mieux financer davantage de projets, elle demande, à l'instar d'autres associations d'universités européennes, le doublement du budget consacré à la recherche et l'innovation dans le prochain programme cadre.

Le comité de la transition écologique et énergétique

Le comité est présidé par Olivier Laboux, président de l'Université de Nantes. Céline Leroy en assure le fonctionnement.

Un enjeu d'attractivité et de valorisation

Grâce à l'action de la CPU et de ses partenaires, l'implication des établissements en matière de DD&RS devient un enjeu d'attractivité et de valorisation importants. En témoigne le nombre croissant d'universités engagées dans le processus de labellisation DD&RS porté par la CPU, la CGE et le CIRSES. Ce label permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de monter en compétences au sein du collectif d'établissements engagés.

Une Plateforme pour l'évaluation de la Responsabilité Sociétale des établissements d'enseignement supérieur

La CPU et la CGE réunissent chaque année leurs responsables DD&RS et patrimoine : l'assemblée de novembre 2018 a réuni plus de 130 participants. Cette journée a permis d'annoncer le lancement de la plateforme PERSEES (Plateforme d'Évaluation de la Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur). La CPU a participé depuis fin 2015 à l'élaboration d'un outil destiné aux établissements pour leur auto-évaluation DD&RS via le référentiel et la labellisation. PERSEES répond à plusieurs exigences :

- un outil ergonomique et évolutif,
- la confidentialité des données des établissements,
- l'intégration du dispositif cadre du processus de labellisation DD&RS,
- la structuration des dispositifs de l'autoévaluation et de la labellisation des établissements,
- l'accompagnement, par le CIRSES, opérateur de la plateforme, des utilisateurs à la prise en main des fonctionnalités de PERSEES.

Un guide pour identifier la contribution des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)

La CPU s'est engagée dès fin 2017 pour aider les établissements à s'approprier ces ODD. Lors d'un colloque européen qu'elles ont organisé sur ce thème en juin 2018, la CPU et la CGE ont publié un guide, fruit d'une étroite collaboration entre B&L évolution, le groupe MGEN, le CNOUS, le REFEDD (Réseau français des étudiants pour le développement durable), les Ministères et le CIRSES. Une cinquantaine d'entretiens, notamment avec les réseaux universitaires, ont permis d'identifier 16 familles de métiers, et de montrer comment toutes les fonctions au sein d'une université ou d'une école peuvent et doivent contribuer à la réalisation des 17 ODD. En 2019, la traduction



La CPU porte, depuis l'adoption du Plan vert en 2010, une responsabilité à la fois institutionnelle et citoyenne en matière de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RS) : préserver et améliorer la qualité de vie des personnels et étudiants, les rendre acteurs de la vie de campus, sans compromettre l'intérêt des générations à venir. La CPU a mis en place une démarche structurée en misant sur la mobilisation de la communauté universitaire et de ses parties prenantes, associations, collectivités, monde socio-économique. Chaque étape de sa démarche s'inscrit donc dans un continuum qui, en plus de rassembler les différents intervenants concernés autour d'une même cause, permet d'obtenir des résultats durables et dynamiques.

du guide en anglais permettra son déploiement à l'international.

Parallèlement à cette réalisation, la CPU et la CGE ont aligné le référentiel d'auto-évaluation DD&RS et les 17 ODD. Un groupe de travail composé de responsables DD&RS y a œuvré pendant un an avec les Conférences. Un autre groupe, composé aussi de représentants d'organismes de recherche, a élaboré un nouvel axe Recherche pour ce référentiel, dans la perspective d'identifier les leviers d'une recherche soutenable et responsable au XXI^e siècle.

Des actions de sensibilisations sur tout le territoire

La CPU prépare et soutient depuis 5 ans une opération nationale portée par l'Association des villes universitaires de France (AVUF): Agir ensemble. Il s'agit d'actions de sensibilisation engageantes et co-construites des usagers des campus, étudiants et personnels, en matière d'éco-gestes. Cette année, il s'agissait de présenter les actions en matière de développement durable engagées à la fois par les collectivités locales et les acteurs de l'enseignement supérieur. Après plusieurs années, le Tour de France Agir Ensemble propose une série d'ateliers à partir de plateaux de jeux conçus nationalement et enrichis au niveau local par des alliances territoriales volontaires.

La réalisation par la CPU en 2018/2019 d'un guide «Zéro déchets sur mon campus» vise également la sensibilisation de tous les acteurs du campus sur un sujet susceptible de représenter un coût croissant dans les années à venir.

Pour les questions relatives au patrimoine du ressort du comité: voir le temps fort : «*Patrimoine universitaire: vers un modèle économique soutenable*», en page 18.

et pour

2019

Face aux transitions du siècle, l'enseignement supérieur dispose d'un atout considérable pour mobiliser les savoirs scientifiques et les innovations nécessaires à la capacité d'adaptation et d'évolution des individus et des collectifs. La CPU mettra l'accent en 2019 sur les enjeux d'adaptation des filières, métiers et diplômés à la transition écologique, afin de soutenir l'intégration des étudiants sur le marché du travail. Un 4^e colloque éco-campus est également au calendrier de la CPU en 2019.

Un état des lieux l'engagement des universités en matière de DD&RS.

Enquête menée par des enseignants chercheurs de l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour «Une grande partie des universités françaises semble aujourd'hui conduire des démarches de développement durable et de responsabilité sociale, c'est avant tout par choix politique des équipes dirigeantes en place, qui ont le plus souvent porté cette démarche dans leur projet présidentiel», telle est l'un des principaux enseignements du rapport mené par des chercheurs de l'Université de Reims Champagne-Ardenne en 2017, avec le soutien de la CPU (consultable sur le site de la CPU). Les budgets sont encore trop peu souvent à la hauteur des enjeux, en particulier en matière de rénovation énergétique du patrimoine, qui souffre également d'un défaut de soutien de la part de l'Etat. 2018 a été marqué par la publication d'un rapport clé du GIEC sur le changement climatique. La même urgence ressort de ces deux rapports: porter au plus haut niveau la Transition énergétique et écologique des territoires, donc l'un des acteurs majeurs sont les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Des Smart cities aux Smart campus

La transition écologique contribue à redessiner les missions d'un certain nombre d'universités jusqu'à intégrer le DD&RS au cœur de leur stratégie. Le projet *Smart Campus*, à l'image des *smart cities*, se veut être une projection anticipatrice de la construction d'un campus universitaire intelligent, en mesure d'adapter de manière autonome son fonctionnement et ses missions.

CNRS - Plateforme Climed, permettant d'étudier la réaction de la garrigue, face à l'aridification liée aux changements climatiques à venir.



Le comité numérique

Le comité est présidé par Patrick Lévy, président de l'Université Grenoble Alpes. Marie-Amélie Cuny en assure le fonctionnement. Avant son arrivée, Géraldine Becquet a assuré un intérim rendant possible la continuité des travaux.

Le comité numérique mène un travail de veille, d'anticipation et de réflexion sur l'impact des outils numériques en termes organisationnels, pédagogiques et culturels, dans le but de faire des établissements universitaires de véritables acteurs de la mutation issue de la généralisation des usages des technologies numériques.

Par ailleurs, la CPU s'efforce de faire valoir les acquis existants dans les universités et les structures mutualisées liées au numérique et à susciter un plus fort engagement politique des universités dans la transition numérique.

Enfin le comité codirige avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le comité de pilotage des Systèmes d'Information. Il est partie prenante des décisions concernant l'architecture générale de ces systèmes et leurs évolutions. Au cours de l'année 2018, le comité a poursuivi son activité sur la structuration des Centres de données la protection des données personnelles et l'évolution des

Soucieux de la mise en place du dispositif sur les différents sites universitaires et attentif aux difficultés rencontrées, le comité a consacré plusieurs réunions à leur accompagnement, en s'appuyant sur les retours des établissements les plus avancés, avec la volonté de recenser les expériences à l'échelle nationale pour pouvoir impulser, dans un second temps, les grandes orientations à suivre.



Centre de cyber sécurité, Université Bretagne Sud

Universités Numériques Thématiques. Il a aussi invité régulièrement des représentants institutionnels et divers acteurs de terrain à faire part de leur actualité ou à présenter leurs initiatives en lien avec le numérique.

Protection des données personnelles : mise en place du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne sur les données personnelles, le RGPD, effectif au 25 mai 2018, impose aux établissements une gouvernance efficace de la protection des données personnelles avec la nécessité de fournir la preuve des actions réalisées en la matière. Au cours du premier semestre, le comité a rappelé l'importance d'aborder le RGPD de façon globale, prenant en compte la donnée (flux, stockage, identification), mais aussi les processus de décision et d'exécution. Il a notamment insisté sur la nécessité de sensibiliser l'ensemble des personnels sur l'engagement de leur responsabilité dans le respect de la vie privée lors de la mise en ligne de données ainsi que sur l'obligation pour chaque établissement de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Réflexion sur la régionalisation des Centres de données

La rationalisation des infrastructures numériques de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et plus particulièrement la mise en place d'un unique Centre de données par grande région, a été abordée à plusieurs reprises. Les réunions ont permis d'avancer sur ce sujet complexe et générant une concurrence entre sites pour l'implantation du Centre de données, en confrontant les avantages de cette politique (mutualisation de l'offre de service, niveau plus élevé de sécurisation des données, etc.), aux freins techniques et budgétaires identifiés sur chaque territoire (nécessité d'améliorer l'accès au réseau, de mettre en place des structures adaptées et de percevoir des moyens dédiés). Par ailleurs, le comité a fait part de sa volonté d'acculturation des présidents d'université à la question tout en s'interrogeant sur la pertinence de cette orientation stratégique. Il a ainsi posé les jalons pour une réflexion future, qui pourrait inclure d'autres structures territoriales comme les Centres Hospitaliers Universitaires, à poursuivre en 2019 au sein du comité dans l'optique de trouver un consensus national.

Evolution des Universités Numériques Thématiques (UNT)

Suite au rapport de l'IGAENR de 2016 invitant au rapprochement des huit universités numériques, l'association «L'Université Numérique» a été créée. Sa feuille de route 2018-2020 vise entre autres à harmoniser les outils des UNT et à identifier les ressources numériques existantes pour les adapter au dispositif «Oui si» dans le cadre de la loi ORE. Dans ce contexte, le comité numérique a formulé le souhait de voir les UNT davantage connectées avec l'offre de formation, via une large diffusion du recensement des ressources existantes. Il a par ailleurs rappelé que la richesse des UNT reposait sur des échanges toujours plus grands entre elles et la valorisation de chacun des grands champs universitaires. Dans le domaine de la formation en santé, le comité a suivi le projet de création d'une filière de valorisation de l'UNESS (UNT des domaines de la Santé et du Sport), qui permettrait de répondre aux besoins exprimés par les étudiants se trouvant à l'étranger d'accéder au contenu en ligne (notamment aux entraînements aux épreuves classantes nationales des études de médecine), mais aussi de développer la formation continue des professionnels de santé.



Au nombre de huit, les universités numériques couvrent des thématiques variées : sciences fondamentales, sciences juridiques et politiques, santé et sport, sciences de l'ingénieur, environnement, humanités, économie et gestion, enseignement technologique.

et pour

2019

Le numérique est par essence transversal aux autres champs couverts par les commissions et

comités de la CPU. En 2019, le comité veillera à renforcer cette transversalité en interne par la réalisation d'actions communes, notamment avec le comité de la transition énergétique et écologique, avec la commission Recherche et avec la commission de la Vie de l'étudiant et de la vie de campus. En parallèle, il visera à concrétiser les perspectives de collaboration avec les acteurs rencontrés en 2018, telles que l'implication dans l'observatoire des EdTech en lien avec la Caisse des Dépôts, la mise en place d'un Hackaton sur la formation continue en partenariat avec l'Université Numérique en Santé et Sport ou encore un séminaire sur les stratégies de transformation numérique des universités avec l'Association VP-NUM.

Le comité communication et attractivité des universités

Le comité communication et attractivité des universités est présidé par Fabienne Blaise, présidente de l'Université de Lille Sciences Humaines et Sociales puis par Emmanuel Roux, président de l'Université de Nîmes. Johanne Ferry-Dély en assure le fonctionnement.



Créé fin 2017, le comité a pris son essor en 2018. Son objectif est de proposer aux présidents d'université un espace de réflexion sur l'image de l'université française et d'échanger sur les enjeux de la communication pour leur établissement.



En 2018, pour valoriser la recherche universitaire, la CPU publie le premier numéro de l'Instant recherche.

En 2018, le comité a souhaité inviter plusieurs personnalités. Chacune a pu donner sa perception et celle de son Institution sur la réalité universitaire : proviseur de lycée, DRH, journaliste, conseiller communication ont ainsi été invités par les présidents d'université. Leurs témoignages ont mis en évidence la nécessité de sortir d'une communication purement institutionnelle pour communiquer d'avantage sur la personnalité de chaque établissement et ses particularités et de donner d'avantage la parole aux acteurs de la recherche, de la formation, de la vie étudiante et de campus.

Le comité a également proposé une formation en médiatraining, formation reconduite en 2019.

Les objectifs du comité sont partagés par le pôle communication de la CPU dont l'activité au plus près de celle de ses membres est impulsée par le Bureau de la CPU: La valorisation de l'activité des établissements membres de la CPU par une production éditoriale diverse et rythmée destinée à un large public. La CPU publie chaque semaine de nombreux articles, interviews et reportages sur son site Internet. Elle publie également une revue de presse hebdomadaire relative à l'actualité régionale, nationale et internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

→ Le renforcement des liens avec nos partenaires: en 2018, la CPU a participé à la troisième édition de «Think Education», organisé par News Tank Education, aux Rencontres de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (RUE), organisé par l'AEF, au festival Pariscience en octobre, organisé par l'association science télévision (AST).

La CPU est aussi membre fondateur du média en ligne *The Conversation France*, issu d'une étroite collaboration entre journalistes, universitaires et chercheurs, et qui propose d'éclairer le débat public grâce à des analyses indépendantes sur des questions d'actualité.

→ La mise en relation quotidienne des présidents d'université et directeurs d'établissements avec la presse;

→ Un investissement dans la thématique européenne: le pôle communication s'est impliqué dans le déroulement et la valorisation du colloque annuel de la CPU «L'Europe des universités» des 15 et 16 mars. Un cahier bilingue a été édité à la suite de l'évènement. Il a participé aussi activement aux journées des conférences européennes, qui se sont tenues à l'Université Sorbonne Nouvelle, le 23 mai;

→ La promotion de la recherche des universités avec l'organisation de colloques et de séminaires thématiques, tels les deux colloques consacrés aux désordres de l'information;

→ La publication, pour la première fois en décembre, de «L'Instant Recherche», la lettre d'information de la CPU dédiée à la recherche, suite à son adhésion à l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information (AJSPI). Il s'agit de faire connaître au grand public l'immense potentiel des laboratoires universitaires.

Tous les deux mois, la lettre offrira un éclairage sur une thématique accessible, mettant en lumière les travaux de recherche effectués dans les universités sur l'objet choisi, à travers trois ou quatre articles;

→ La valorisation de la communication scientifique et technique avec notamment le concours «Ma thèse en 180 secondes» (voir le temps fort consacré à cet événement). Par ailleurs, la CPU et le CNRS organisent une journée dédiée aux «Nouvelles initiatives en médiation scientifique» sous forme de débats et discussions autour des nouveaux modes de narration de la médiation scientifique et des pratiques innovantes en la matière. A destination des chercheurs, des doctorants, des étudiants, et des services de médiation et de communication du monde de la recherche, cette journée est l'occasion de découvrir des projets «en direct» au sein d'un espace de démonstration;

→ Plus largement, la CPU entend accompagner et renforcer l'effort de médiation scientifique réalisé dans les établissements. A travers de nombreux événements, elle se positionne comme un acteur important de la culture scientifique : en témoignent la participation à l'*Euro Science Open Forum* (ESOF) dont l'édition 2018 a eu lieu en juillet, et des partenariats tels que le soutien au festival Pariscience;

→ L'inscription des universités dans le paysage culturel en assurant la promotion des campus comme lieux de tournage (films, séries, documentaires, publicités). Pour la première année, la CPU était présente au salon des tournages, qui a eu lieu, en janvier 2018, à Paris, aux côtés de nombreuses universités franciliennes;

→ La création d'un fonds photographique à travers une banque d'images pour valoriser les établissements auprès des étudiants, des journalistes et de partenaires socio-économiques.



Philippe Le Bouteiller après sa victoire à Toulouse lors de la finale nationale 2018 du concours Ma Thèse en 180 secondes, le 13 juin 2018.

et pour

2019

En 2019, le pôle communication proposera de nouveaux rendez-vous autour du thème des

désordres de l'information. Pour sa seconde participation au Salon des lieux de tournage, la CPU éditera un catalogue des lieux de tournages universitaires qui sera distribué lors du salon (21 et 22 janvier 2019) à Paris.

Par ailleurs, la lettre d'information «L'instant Recherche», le fonds photographique, le concours MT180 et les Nims seront poursuivis. En 2020, la France accueillera la finale internationale du concours «Ma thèse en 180 secondes». Et dans le cadre de la Fête de la science 2019, la CPU s'associera au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour la réalisation d'une bande-dessinée de thèses avec les doctorants de plusieurs universités.



Les membres de la CPU en 2019

Les membres de la CPU :

Les universités

Aix-Marseille • Aix-Marseille Université → Président : Yvon Berland
Albi • Institut national universitaire JF. Champollion → Présidente : Brigitte Pradin
Amiens • Université de Picardie Jules Verne UPJV → Président : Mohammed Benlahsen
Angers • Université d'Angers → Président : Christian Robledo
Antilles • Université des Antilles → Président : Eustase Janky
Arras • Université d'Artois → Président : Pasquale Mammone
Avignon • Avignon Université → Président : Philippe Ellerkamp
Belfort • Université de Technologie de Belfort Montbéliard → Directeur : Ghislain Montavon
Besançon • Université de Franche Comté → Président : Jacques Bahi
Bordeaux • Université Bordeaux Montaigne → Présidente : Hélène Vélasco-Graciet
Bordeaux • Université de Bordeaux → Président : Manuel Tunon de Lara
Brest • Université de Bretagne Occidentale → Président : Matthieu Gallou
Caen • Université de Caen Normandie → Président : Pierre Denise
Cergy-Pontoise • Université de Cergy-Pontoise → Président : François Germinet
Chambéry • Université Savoie Mont-Blanc → Président : Denis Varaschin
Clermont-Ferrand • Université Clermont Auvergne → Président : Mathias Bernard
Compiègne • Université de Technologie de Compiègne → Directeur général : Philippe Courtier
Corte • Università di Corsica Pasquale Paoli → Président : Paul-Marie Romani
Dijon • Université de Bourgogne → Président : Alain Bonnin
Dunkerque • Université du Littoral – Côte d'Opale → Président : Hassane Sadok
Évry • Université d'Évry → Président : Patrick Curmi
Grenoble • Université Grenoble Alpes → Président : Patrick Lévy
Guyane • Université de Guyane → Président : Antoine Primerose
La Réunion • Université de La Réunion → Président : Frédéric Miranville
La Rochelle • La Rochelle Université → Président : Jean-Marc Ogier
Le Havre • Université Le Havre Normandie → Président : Pascal Reghem
Le Mans • Le Mans Université → Président : Rachid El Guerjouma
Lille • Université de Lille → Président : Jean-Michel Camart
Limoges • Université de Limoges → Président : Alain Célérier
Lyon • Université Claude Bernard Lyon 1 → Président : Frédéric Fleury
Lyon • Université Lumière Lyon 2 → Présidente : Nathalie Dompnier
Lyon • Université Jean Moulin Lyon 3 → Président : Jacques Comby
Marne-la-Vallée • Université de Paris Est – Marne La Vallée → Président : Gilles Roussel
Mayotte • Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte → Directeur : Aurélien Siri
Montpellier • Université de Montpellier → Président : Philippe Augé
Montpellier • Université Paul-Valéry Montpellier 3 → Président : Patrick Gilli
Mulhouse • Université de Haute Alsace → Présidente : Christine Gangloff-Ziegler
Nancy • Université de Lorraine → Président : Pierre Mutzenhardt
Nantes • Université de Nantes → Président : Olivier Laboux
Nice • Université de Nice – Sophia Antipolis → Président : Emmanuel Tric
Nîmes • Université de Nîmes → Président : Benoit Roig
Nouvelle Calédonie • Université de Nouvelle Calédonie → Président : Gael Lagadec

- Orléans** • Université d'Orléans → Président : Ary Bruand
- Paris** • Université Panthéon Assas → Président : Guillaume Leyte
- Paris** • Université Paris Panthéon Sorbonne → Président : Georges Haddad
- Paris** • Université Paris 13 → Président : Jean-Pierre Astruc
- Paris** • Université Paris Nanterre → Président : Jean-François Balaudé
- Paris** • Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis → Présidente : Annick Allaigne
- Paris** • Université Paris Descartes → Président : Frédéric Dardel
- Paris** • Université Paris Diderot → Présidente : Christine Clerici
- Paris** • Université Paris Sud → Président : Alain Sarfati
- Paris** • Université Paris-Dauphine → Présidente : Isabelle Huault
- Paris** • Sorbonne Université → Président : Jean Chambaz
- Paris** • Université Paris Est Créteil Val-de-Marne → Président : Jean-Luc Dubois-Randé
- Paris** • Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 → Administrateur provisoire : Raphael Costambeys-Kempczynski
- Pau** • Université de Pau et des Pays de l'Adour → Président : Mohamed Amara
- Perpignan** • Université de Perpignan Via Domitia → Président : Fabrice Lorente
- Poitiers** • Université de Poitiers → Président : Yves Jean
- Polynésie Française** • Université de la Polynésie Française → Président : Patrick Capolsini
- Reims** • Université de Reims – Champagne Ardenne → Président : Guillaume Gellé
- Rennes** • Université de Rennes 1 → Président : David Alis
- Rennes** • Université Rennes 2 → Président : Olivier David
- Rouen** • Université Rouen Normandie → Président : Joël Alexandre
- Saint-Étienne** • Université Jean-Monnet Saint-Étienne → Présidente : Michèle Cottier
- Strasbourg** • Université de Strasbourg → Président : Michel Deneken
- Toulon** • Université de Toulon → Président : Eric Boutin
- Toulouse** • Université Toulouse III – Paul Sabatier → Président : Jean-Pierre Vinel
- Toulouse** • Université Toulouse Capitole → Présidente : Corinne Mascala
- Toulouse** • Université Toulouse Jean Jaurès → Présidente : Emmanuelle Garnier
- Tours** • Université de Tours → Président : Philippe Vendrix
- Troyes** • Université de Technologie de Troyes → Président : Pierre Koch
- Valenciennes** • Université Polytechnique Hauts-de-France → Président : Abdelhakim Artiba
- Vannes / Orient** • Université Bretagne Sud → Président : Jean Peeters
- Versailles** • Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines → Président : Alain Bui

Les Instituts Nationaux Polytechniques - INP

- Bordeaux INP → Administrateur général : Marc Phalippou
- Grenoble INP → Directeur : Pierre Benech
- Toulouse INP → Président : Olivier Simonin

Les Instituts Nationaux des Sciences Appliquées - INSA

- Bourges** • INSA Centre Val-de-Loire → Directeur : Jean-Marie Castelain
- Lyon** • Institut National des Sciences Appliquées de Lyon → Directeur : Eric Maurincomme
- Rouen** • INSA Rouen Normandie → Directeur : Mourad Boukhalifa
- Toulouse** • Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse → Directeur : Bertrand Raquet

Les écoles centrales

- Lyon** • École Centrale de Lyon → Directeur : Franck Debouck
- Paris** • CentraleSupélec → Directeur : Romain Soubeyran

Les écoles normales supérieures

- Lyon** • École Normale Supérieure de Lyon → Président : Jean-François Pinton
- Paris** • École Normale Supérieure → Directeur : Marc Mézard
- Paris** • École Normale Supérieure Paris-Saclay → Président : Pierre-Paul Zalio
- Rennes** • École Normale Supérieure de Rennes → Administrateur provisoire : Pascal Magnol

Les grands établissements

- Paris** • Collège de France → Administrateur : Alain Prochiantz
- Paris** • Arts et Métiers ParisTech (ENSAM) → Directeur général : Laurent Champaney
- Paris** • Conservatoire National des Arts et Métiers → Administrateur général : Olivier Faron
- Paris** • École des Hautes Études en Sciences Sociales → Président : Christophe Prochasson
- Paris** • INALCO → Président : Jean-François Huchet
- Paris** • École Nationale des Chartes → Directrice : Michelle Bubenicek
- Paris** • École Nationale des Ponts et Chaussées → Directrice : Sophie Mougard
- Paris** • École Polytechnique → Président : Éric Labaye
- Paris** • École Pratique des Hautes Études → Président : Jean-Michel Verdier
- Paris** • Institut de Physique du Globe de Paris → Directeur : Marc Chaussidon
- Paris** • Institut d'Études Politiques de Paris → Directeur : Frédéric Mion
- Paris** • Institut national d'histoire de l'art → Directeur général : Éric De Chassey
- Paris** • Muséum national d'Histoire naturelle → Directeur général : Bruno David
- Paris** • Observatoire de Paris → Président : Claude Catala
- Rennes** • École des Hautes Études en Santé Publique → Directeur : Laurent Chambaud

Les écoles françaises à l'étranger

- Egypte - Le Caire** • Institut français d'archéologie orientale → Directeur : Laurent Bavay
- Espagne - Madrid** • Casa de Velazquez → Directeur : Michel Bertrant
- Grèce - Athènes** • École Française d'Athènes → Directeur : Alexandre Farnoux
- Italie - Rome** • École Française de Rome → Directrice : Catherine Virlouvet
- Paris - Extrême Orient** • École des Hautes Études en Santé Publique → Directeur : Christophe Marquet

Les regroupements universitaires

- Université de Lyon → Président : Khaled Bouabdallah
- Communauté Université Grenoble Alpes → Présidente : Lise Dumasy
- Université Bourgogne Franche-Comté → Administrateur provisoire : Luc Johann
- Université Bretagne Loire → Administrateur provisoire : Marc Renner
- Lille Nord de France → Président : Mohamed Ourak
- Université Paris Seine → Administrateur provisoire : François Germinet
- Université Paris Saclay → Présidente : Sylvie Retailleau
- HESAM Université → Président : Jean-Luc Delpeuch
- Université Sorbonne Paris Cité → Administrateur provisoire : Frédéric Dardel
- Université Paris Lumières → Président : Pierre-André Jouvét
- Université Paris Sciences et Lettres → Président : Alain Fuchs
- Université Paris-Est → Président : Philippe Tchamitchian
- Normandie Université → Président : Lamri Adoui
- Comue d'Aquitaine → Président : Vincent Hoffmann-Martinot
- Université Confédérale Léonard de Vinci → Président : Loïc Vaillant
- Languedoc-Roussillon Universités → Président : Gilles Halbout
- Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées → Président : Philippe Raimbault
- Université Côte d'Azur → Président : Jean-Marc Gambaudo

L'équipe permanente de la CPU

Le cabinet

Tania Martins-Vieira • Cheffe de cabinet

→ tania.martins@cpu.fr

Sihame Azzouzi • Cheffe de cabinet adjointe

→ sihame.azzouzi@cpu.fr

Les conseillers et consultants

Michel Dellacasagrande • Finances

→ dellacasagrande.michel@orange.fr

Bernard Dizambourg • Formation des présidents

→ bernard.dizambourg2014@gmail.com

Johanne Ferry-Dély • Presse et communication

→ jfd@cpu.fr

Jean-Emile Gombert • Sciences humaines et sociales

→ jean-emile.gombert@cpu.fr

Luc Hittinger • Europe → luc.hittinger@clora.eu

Paul Indelicato • Recherche

→ paul.indelicato@cpu.fr

Yves Lichtenberger • Formation des présidents

→ yves.lichtenberger@univ-paris-est.fr

Jean-Luc Nahel • Relations internationales

→ jean-luc.nahel@cpu.fr

Kévin Neuville • Relations parlementaires et institutionnelles

Bernard Saint-Girons • Regroupements et collectivités territoriales

→ bernard.saint-girons@cpu.fr

Les chargés de mission

Marie-Amélie Cuny • Santé et Numérique

→ marie-amelie.cuny@cpu.fr

Claire-Anne David-Lecourt • Partenariats – Patrimoine – Politiques de sites

→ claire-anne.david-lecourt@cpu.fr

Annie Edery-Cogan • Juridique → annie.edery@cpu.fr

Florence Egloff • Recherche et innovation

→ florence.egloff@cpu.fr

Eric Foucher • Affaires européennes à Bruxelles

→ eric.foucher@clora.eu

Céline Leroy • Transition écologique et énergétique

→ celine.leroy@cpu.fr

Déborah Lévy • Formation et pédagogie

→ deborah.levy@cpu.fr

Clotilde Marseault • Vie étudiante

et vie de campus → clotilde.marseault@cpu.fr

Marie-Cécile Naves • Formation des professeurs du premier et du second degré (ESPE)

et innovation pédagogique

→ marie-cecile.naves@cpu.fr

Sibylle Rochas • Moyens et personnels

→ sibylle.rochas@cpu.fr

Virginie Sément • Orientation et Insertion professionnelle

→ virginie.sement@cpu.fr

Les assistantes

Géraldine Becquet → geraldine.becquet@cpu.fr

Cristina Joaquim → cristina.joaquim@cpu.fr

Anne-Marie Quelin • Équipe Europe à Bruxelles

→ amquelin@clora.eu

Le service financier

Hervé Celestin • Responsable administratif

→ herve.celestin@cpu.fr

Samia El Berkaoui • Assistante administrative aux affaires financières

→ samia.elberkaoui@cpu.fr

Marc Mockel • Chargé des affaires financières

→ marc.mockel@cpu.fr

Le pôle communication

Marine Lopes • Chargée de communication scientifique

→ marine.lopes@cpu.fr

Laure Marot • Rédactrice → laure.marot@cpu.fr

Xavier Teissedre • Chargé de communication

→ xavier.teissedre@cpu.fr

• En 2018, Monika Repcikova assurait les fonctions de chargée de mission EURAXESS



**La CPU
remercie l'ensemble
de ses partenaires
pour leur soutien.**



**Document réalisé par l'équipe
permanente de la CPU**



Conception graphique YAY · Graphisme
Impression | Imprimerie Decombat
Publication | Mars 2019

Crédits photographies • CNRS - ©Thibaut VERGOZ/IMBE/CEFE/CNRS Photothèque • Université de Franche Comté • Université de Rennes 1 • Université de Bourgogne • Conférence des présidents d'université • CNRS • Amue • Université de La Réunion • Ma thèse en 180 secondes • Vincent Bourdon, Sorbonne Université • ©Université Bretagne Sud. Service Communication • Jean Fondacci pour Aix-Marseille université – LAM – UMR 7326 AMU/CNRS • Dominique Grandjean - Università di Corsica Pasquale Paoli

Sources • L'Etat de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, DGESIP, (no11- Juillet 2018) • Les chiffres clés Campus France Août 2018 • Note de la DGRH – Enseignement supérieur – n°8 – octobre 2018

Crédits typographie • Typographie Faune | Alice Savoie | Cnap

www.cpu.fr

**Conférence
des présidents
d'université**

103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
01 44 32 90 00

Linkedin

Conférence des
présidents d'université - CPU

twitter

@CPUuniversite

Instagram

@cpu_Universites

Facebook

Conférence des présidents d'université

